

*Projets présentés par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 6 avril 2005*

*Messagerie*

## **Comptes 2004**

- |                   |   |                |
|-------------------|---|----------------|
| <b>a) PL 9518</b> | <b>Projet de loi approuvant le compte administratif de l'Etat et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2004</b> | <i>Page 2</i>  |
| <b>b) PL 9519</b> | <b>Projet de loi ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires et complémentaires pour l'exercice 2004</b>     | <i>Page 52</i> |
| <b>c) PL 9520</b> | <b>concernant le bouclement de diverses lois d'investissements (crédits informatiques)</b>                                | <i>Page 67</i> |

**PL 9518****Projet de loi****approuvant le compte administratif de l'Etat et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2004**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;

vu la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2004, du 26 juin 2004;

vu le compte d'Etat de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2004,

décède ce qui suit:

**Art. 1 Compte administratif**

<sup>1</sup> Le compte administratif de l'Etat de Genève pour 2004 est annexé à la présente loi.

<sup>2</sup> Il comprend :

- a) les opérations courantes avec le fonctionnement, l'investissement, le financement et le découvert;
- b) les opérations relatives aux créances transférées à la Fondation de valorisation avec le fonctionnement, le financement et le découvert;
- c) la récapitulation consolidée du fonctionnement, de l'investissement, du financement et du découvert.

**Art. 2 Fonctionnement courant**

<sup>1</sup> Avant les imputations internes et les subventions redistribuées, les charges sont arrêtées au montant de 6 480 123 230,90 F et les revenus à 6 157 479 598,98 F.

<sup>2</sup> Les imputations internes et les subventions redistribuées totalisent, aux charges comme aux revenus, 938 210 282,76 F.

<sup>3</sup> L'excédent des charges courantes s'élève à 322 643 631,92 F.

**Art. 3 Investissement courant**

<sup>1</sup> Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 394 186 053,55 F et les recettes à 57 511 301,47 F.

<sup>2</sup> Les imputations internes totalisent, aux dépenses comme aux recettes, 50 202 318,90 F.

<sup>3</sup> Les investissements nets s'élèvent à 336 674 752,08 F.

**Art. 4 Financement courant**

Les investissements nets de 336 674 752,08 F en regard d'un autofinancement négatif de 49 005 174,52 F composé des amortissements du patrimoine administratif de 264 219 302,44 F, des dotations aux provisions et réserves de 119 466 858,12 F, des dissolutions de provisions et réserves de 110 047 703,16 F et de l'excédent de charges du compte de fonctionnement de 322 643 631,92 F génèrent une insuffisance de financement des investissements nets de 385 679 926,60 F.

**Art. 5 Opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation**

<sup>1</sup> Les charges et revenus sur les opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation s'équilibrent.

<sup>2</sup> L'insuffisance de financement s'élève à 451 571 114,06 F.

**Art. 6 Récapitulation consolidée du compte administratif de l'Etat de Genève**

<sup>1</sup> Les charges s'élèvent à 7 923 362 953,38 F et les revenus à 7 600 719 321,46 F après imputation interne et subventions redistribuées.

<sup>2</sup> L'excédent des charges consolidées s'élève à 322 643 631,92 F.

<sup>3</sup> Les investissements nets sont de 336 674 752,08 F.

<sup>4</sup> L'autofinancement courant (compte 1) négatif de 49 005 174,52 F génère une insuffisance de financement courant des investissements nets de 385 679 926,60 F. L'insuffisance de financement des opérations relatives aux créances transférées à la fondation de valorisation (compte 2) s'élève à 451 571 114,06 F. L'insuffisance de financement globale (compte 3) est de 837 251 040,66 F.

<sup>5</sup> Le découvert à l'actif du bilan augmente du montant de l'excédent des charges consolidé pour 322 643 631,92 F.

**Art. 7      Approbation de la gestion du Conseil d'Etat**

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2004 est approuvée.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

# EXPOSÉ DES MOTIFS

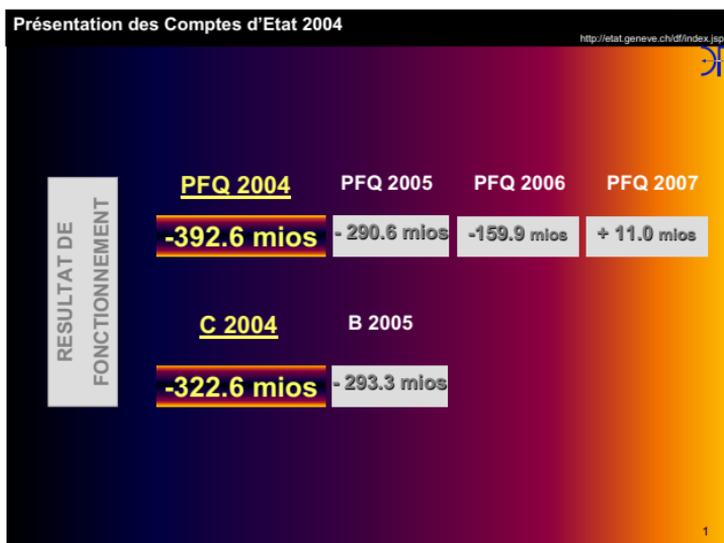
## EXPOSE DES MOTIFS du CONSEIL D'ETAT à l'appui du Compte d'Etat 2004

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous vous présentons ici l'exposé des motifs à l'appui du Compte d'Etat pour l'exercice 2004.

Les comptes 2004 marquent la première étape du plan financier quadriennal 2004-2007 présenté au Grand Conseil en mai 2004. C'est la première fois que le Conseil d'Etat inscrit sa présentation des comptes dans une perspective à 4 ans et en fonction d'objectifs de résultat préalablement définis avec précision.

### Résultat 2004 dans la cible



Il n'est pas nécessaire de revenir dans le détail sur les différentes étapes qui ont conduit à l'élaboration du budget 2004. Chacun se souviendra que le Conseil d'Etat a été conduit à déposer un second projet de budget qui fut adopté par le Grand Conseil à fin juin 2004.

On peut rappeler néanmoins que des mesures importantes ont été prises pour passer de la première à la seconde version du projet de budget 2004 et notamment : réduction des dépenses de personnel (- 23,3 millions), des dépenses générales (- 34,4 millions) et des subventions (- 46 millions).

A ces mesures sont venues s'ajouter celles adoptées par le Parlement, qui ont abouti à une nouvelle réduction de dépenses de l'ordre de 62,8 millions.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du résultat du compte de fonctionnement à partir des comptes 2003 :

	Déficit du compte de fonctionnement sans provisions et réserves	Déficit du compte de fonctionnement avec provisions et réserves	Cible PFQ, avril 2004 sans provisions et réserves
C 2003 – mars 2004	- 554,8 millions	- 459,3 millions	
PB 2004 – septembre 2003	- 550,9 millions	- 554,3 millions	
PB 2004' – avril 2004	- 390,1 millions	- 392,6 millions	- 390,1 millions
B 2004 - juin 2004	- 327,3 millions	- 329,7 millions	- 390,1 millions
C 2004 – avril 2004	- 313,2 millions	- 322,6 millions	- 390,1 millions

On constate ainsi trois éléments satisfaisants :

Le résultat du compte de fonctionnement 2004 se situe dans la cible du plan financier quadriennal (PFQ) présenté par le Conseil d'Etat en avril 2004.

Le déficit 2004 est légèrement inférieur au budget adopté en juin 2004 (différence, provisions comprises : -4,7 millions ; différence, hors provisions : -14,1 millions).

Les investissements nets (336,7 millions) respectent l'enveloppe fixée pour 2004 (354,5 millions).

### **Inversion de tendance pour les dépenses courantes**

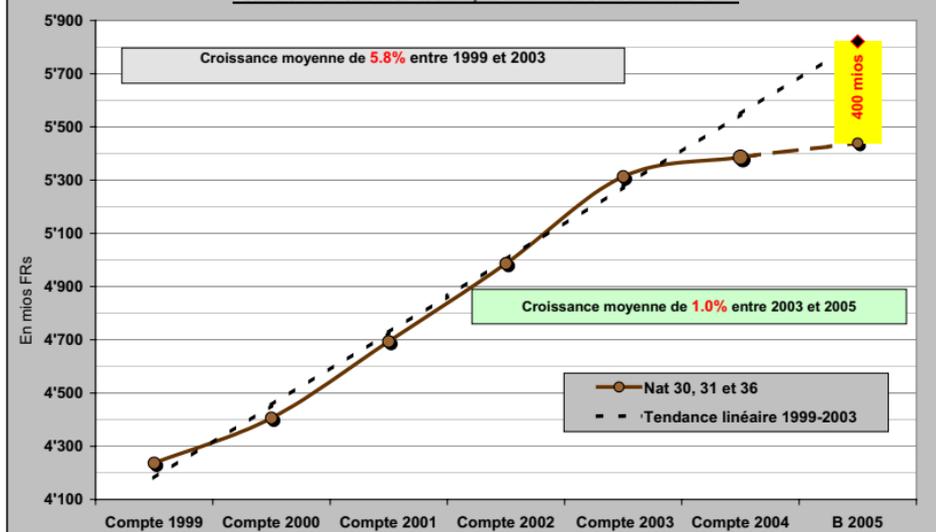
Depuis 2003, le Conseil d'Etat prend comme référence, parmi les indicateurs à suivre en matière de gestion des finances publiques, l'évolution des principaux postes de dépenses courantes : dépenses de personnel, dépenses générales et subventions (s'agissant des dépenses de personnel, on en a retranché les dépenses relatives aux emplois temporaires cantonaux).

L'évolution des principales dépenses courantes montre que durant la période 1999-2003, la croissance moyenne annuelle a été de 5,8%, alors que pour 2004 (comptes) et 2005 (budget), la moyenne annuelle est de 1%. Cette inversion de tendance devrait entraîner un différentiel non dépensé de 400 millions en 2005, par rapport au niveau qu'atteindraient les dépenses si elles suivaient un taux de croissance identique aux années 1999-2003.

**VARIATION DES CHARGES DE PERSONNEL, DES DEPENSES GENERALES  
ET DES SUBVENTIONS ENTRE 1999 ET 2005**

(En mios FRs)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	B 2005
Charges de personnel, dépenses générales et subventions	4'236.3	4'406.2	4'693.7	4'987.1	5'313.5	5'385.8	5'421.9

**Evolution des natures 30, 31 et 36 entre 1999 et 2005**



Le compte de fonctionnement courant de l'Etat de Genève boucle avec un excédent de charges de 322,6 millions de francs (329,7 millions au budget et 392,6 millions inscrits au PFQ). Le déficit avant provisions et réserves (hors BCGE) est de 313,2 millions de francs.

Les **charges courantes**, hors imputations internes et subventions redistribuées, sont supérieures de 157,2 millions au budget voté.

La lecture du tableau ci-dessous montre que les principales causes des dépassements sont les suivantes :

- l'augmentation des coûts engendrés par les emplois temporaires cantonaux (chômage) ;
- la réduction globale sur les dépenses de personnel (- 32,4 millions) respectée à 50% seulement ;
- l'augmentation des dépenses générales « autofinancées » par des fonds externes à la gestion de l'Etat ;
- les dépassements sur les subventions sociales, Hospice général en particulier ;
- l'augmentation de certaines provisions, compensées en partie par des dissolutions de provisions ;
- les intérêts fiscaux (taux de 4% jusqu'à fin 2003) rétribuant les montants à rembourser aux contribuables pour les années fiscales 2001, 2002 et 2003.

Du côté des charges	Ecart C04/B04
<b>Traitement du personnel</b>	<b>+ 42.1</b>
<i>dont 308 Emplois temporaires (OCE)</i>	<i>+ 28.1</i>
<i>dont 307 Plend</i>	<i>+ 2.2</i>
<b>Dépenses générales</b> (autofinancés DIAE + 12.3 mios, frais d'emprunts + 1.2 mios)	<b>+ 13.7</b>
<b>Intérêts passifs</b> (intérêts fiscaux +25.2 dont correction comptable + 17.4)	<b>+ 26.6</b>
<b>Amortissements</b>	<b>- 3.5</b>
<b>Dotations de provisions</b> (Impôts - 2.4 mios, heures supplémentaires police & LPOL 11.5 mios, DAEL + 2.2 mios, OCE + 13.9 mios, Assurances maladies + 4.1 mios)	<b>+ 29.4</b>
<b>Irrécouvrables</b>	<b>+ 2.4</b>
<b>Parts et contributions sans affectation</b> (Communes frontalières françaises - 10.0 mios, retrocession amendes ville de Genève + 3.3)	<b>- 5.4</b>
<b>Subventions accordées</b> (Dépassements s/AVS/AI + 3.9 mios, l'H.G. + 46.2 mios, OCPA +11.7 mios, DF, fonds de péréqu. intercano. - 5.3 mios, DAEL - 6.6 mios s/alloc. logements)	<b>+ 51.0</b>
<b>Divers</b>	<b>+ 0.9</b>
	<b>157.2</b>

Les **revenus courants** hors imputations internes et subventions à redistribuer sont supérieurs de 164,3 millions au budget.

Le tableau suivant montre les principales variations de revenu. On peut retenir quelques phénomènes particuliers :

- les recettes fiscales sont supérieures au budget ; car une succession ouverte en 2004 permet d'obtenir une recette unique supérieure à 100 millions ;
- les estimations concernant les recettes des personnes physiques ont dû être revues à la baisse par rapport au budget. En revanche, pour ce qui touche les personnes morales, la conjoncture 2004 permet de compenser en grande partie ce « manque à gagner » ;
- les revenus des biens augmentent en raison de plusieurs facteurs et notamment une plus-value sur les actions de la BCGE, une augmentation des encaissements de locations de bâtiments et l'encaissement d'intérêts de la part des débiteurs de l'administration fiscale pour les années antérieures à 2004.

Du côté des revenus	Ecart C04/B04
<b>Impôts</b> (Succession + 115.7, Impôts PP -162.3, Impôts PM +132.9, Enregistrement +11.7, Impôts fonciers & spéciaux +2.7, droit des pauvres 7.7)	<b>+ 108.8</b>
<b>Patentes et concessions</b>	<b>+ 4.2</b>
<b>Revenus des biens</b> (Actions de la BCGe +8.1 mios, intérêts fiscaux dont correction comptable +6.4 mios, produits SWAP -1.3, intérêts PF - 3.8 mios, intérêt PA - 1.5 mios, rémunérations garanties + 2.3 mios, redevance domaine public + 2.6 mios, Logement +5.0, Locations bâtiments + 9.8)	<b>+ 32.5</b>
<b>Dissolutions de provisions</b> (AFC - 5 mios, heures supplémentaires police et prison & LPOL + 10 mios, Emplois temporaires +10 mios, DASS + 4 mios, )	<b>+ 22.4</b>
<b>Autres Recettes diverses</b> (Dissolution fonds chômage + 5.2 mios, Rbt Affranchissement AFC + 5.2 mios, DIP + 3.1, OCE + 3.5 mios, Amendes -2.4 mios, OPF - 4.6 mios, DAEL + 2.0 mios, CASS - 3.7 mios, OCPA - 2.5 mios, Assurances maladies + 1.4 mios, pharmacie +1.3)	<b>+ 9.2</b>
<b>Parts à des recettes fédérales</b> (Fonds péréquation - 6.9 mios, part des communes gen. - 2.5 mios, impôts anticipés - 4.8 mios )	<b>- 14.9</b>
<b>Dédommagements de collectivités publiques</b> (retenues aux communes - 4.6 mios, Versement complémentaire de la Confédération pour le G8 +4.5 mios <i>dont vers. de la France pour le G8</i> +3.6 mios, Vers. de la Confédération pour le SMSI, déc. 2003 + 3.3 mios)	<b>+ 5.7</b>
<b>Subventions acquises</b> (OCE - 4 mios, OCPA - 2.3 mios )	<b>- 6.0</b>
<b>Divers</b>	<b>+ 2.4</b>
	<b>+ 164.3</b>

L'autofinancement courant est arrêté à - 14,6 %, contre - 55,3 % en 2003, soit une insuffisance de financement de - 385,7 millions (- 762,2 millions en 2003). Ce montant est calculé en fonction du résultat de l'exercice, auquel sont rajoutés les amortissements et les dotations à provisions et soustraites les dissolutions de provisions. La transparence comptable exige que l'on ajoute à ce montant les opérations exigibles à terme relatives aux créances transférées à la Fondation de valorisation, pour un montant de -451,6 millions, portant ainsi l'insuffisance de financement consolidé à - 837,3 millions contre 1'495,2 millions en 2003.

La dette de l'Etat se situe à 12,4 milliards (+ 0,9 milliard). La variation est expliquée plus en détail au chapitre 6.2 consacré à la dette. Les intérêts ont progressé de 21 millions et atteignent désormais 301 millions (280 millions en 2003 et 319 en 2002). Le taux moyen de la dette s'élève à 2,6 % en 2004, alors que la dette de 1992 (6 milliards) générait un taux moyen de 5,9 % et 344 millions d'intérêts. Il n'en reste pas moins indispensable de prendre toutes les mesures pour endiguer la progression de l'endettement, notamment en raison des charges qu'il faudra encore assumer dans le futur au titre de la Fondation de valorisation. Le rétablissement de l'équilibre financier et un taux correct d'autofinancement des investissements constituent les seuls moyens d'y parvenir.

# 1. PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes 2004 sont présentés en trois parties :

- la première regroupe le fonctionnement courant de l'Etat de Genève,
- la deuxième concerne uniquement le compte des opérations exigibles à terme relatives aux créances transférées à la fondation de valorisation,
- la troisième présente les résultats consolidés de l'Etat de Genève.

## 1. Le compte de fonctionnement courant de l'Etat de Genève

	C2003	B 2004	C 2004	C2004/ B2004	C2004/ C2003
Charges courantes (sans imputations internes et subventions redistribuées)	6'328.5	6'323.0	6'480.1	2.5%	2.4%
Revenus courants (sans imputations internes et subventions à redistribuer)	5'869.2	5'993.2	6'157.5	2.7%	4.9%
<b>RESULTAT - <u>AVANT</u> RESERVE CONJONCTURELLE</b>	-459.3	-329.7	- 322.6		
ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE	0.0	0.0	0.0		
DISSOLUTION RESERVE CONJONCTURELLE	-28.1	0.0	0.0		
<b>RESULTAT - <u>APRES</u> RESERVE CONJONCTURELLE</b>	-431.2	-329.7	- 322.6		
Investissements nets	490.9	354.5	336.7	-5.0%	-31.4%
Excédent/insuffisance financement courant	-762.2	-414.1	- 385.7		

## 2. Le compte des opérations exigibles à terme liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation

CHARGES LIÉES À LA FONDATION DE VALORISATION	764.5	430.0	505.0	17.4%	-33.9%
REVENUS LIÉS A LA FONDATION DE VALORISATION	764.5	430.0	505.0		
<b>EXCEDENT DES CHARGES SUR OPERATIONS EXIGIBLES A TERME LIEES AUX CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION</b>	0.0	0.0	0.0		

## 3. Les résultats consolidés de l'Etat de Genève

RESULTAT - <u>APRES</u> RESERVE CONJONCTURELLE	-431.2	-329.7	- 322.6		
EXCEDENT DES CHARGES SUR OPERATIONS EXIGIBLES A TERME LIEES AUX CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	0.0	0.0	0.0		
<b>RESULTAT CONSOLIDE DE L'ETAT DE GENEVE</b>	-431.2	-329.7	- 322.6		
RESULTAT - <u>AVANT</u> RESERVE CONJONCTURELLE	-459.3	-329.7	- 322.6		
IMPACT PROVISIONS ET RESERVES	95.5	-2.5	-9.4		
<b>RESULTAT AVANT RESERVE CONJONCTURELLE, PROVISIONS ET RESERVES</b>	-554.8	-327.3	-313.2		

## 2. EVOLUTION DES CHARGES DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT COURANT

L'analyse des charges - comme celle des revenus - du fonctionnement courant, se pratique sans les imputations internes et subventions redistribuées (charges des rubriques 37 et 39, revenus des rubriques 47 et 49).

Nature	Libellés	Compte 2004	Ecart C 2004 / B 2004		Budget 2004	Ecart C 2004 / C 2003	
30	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1'962.1</b>	42.1	2.2%	1'920.0	73.8	3.9%
	CHARGES DE PERSONNEL HORS TEMPORAIRES ET CHÔMEURS	1'872.3	15.6	0.8%	1'856.7	35.6	1.9%
308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	89.8	26.5	41.9%	63.3	38.2	74.0%
31	<b>DÉPENSES GÉNÉRALES</b>	<b>445.3</b>	13.7	3.2%	431.6	-13.0	-2.8%
	DEPENSES GENERALES AUTOFINANCEES	90.1	12.3	15.8%	77.8	8.2	10.0%
	DEPENSES GENERALES HORS AUTOFINANCEES	355.2	1.4	0.4%	353.8	-21.3	-5.7%
32	<b>INTÉRÊTS PASSIFS</b>	<b>333.6</b>	26.6	8.7%	307.0	46.1	16.0%
33	<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, RESERVES, IRRECOUVRABLES</b>	<b>454.4</b>	28.5	6.7%	425.9	-10.2	-2.2%
330	AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	0.1	0.1			-4.5	-97.2%
331	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	264.2	-3.5	-1.3%	267.7	-19.3	-6.8%
335	MOINS-VALUES NON REALISEES SUR PLACEMENTS FINANCIERS	0.1	0.1			-0.1	-35.4%
338	PROVISIONS ET RESERVES	119.5	29.3	32.6%	90.1	48.0	67.3%
339	CREANCES IRRÉCOUVRABLES	70.5	2.4	3.6%	68.1	-34.4	-32.8%
34	<b>PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION</b>	<b>163.2</b>	-5.4	-3.2%	168.6	0.8	0.5%
35	<b>DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS</b>	<b>37.8</b>	0.1	0.4%	37.6	-1.2	-3.0%
36	<b>SUBVENTIONS ACCORDÉES</b>	<b>3'066.7</b>	51.0	1.7%	3'015.8	50.1	1.7%
36a)	Suventions accordées	2'707.9	52.4	2.0%	2'655.5	67.4	2.6%
36b)	Subventions transférées à la Confédération	358.9	-1.4	-0.4%	360.3	-17.3	-4.6%
dont	FONDS DE PÉRÉQUATION FINANCIERE	172.0	-5.3	-3.0%	177.3	-21.1	-10.9%
	PART DU CANTON À L'AVS/AI	186.9	3.9	2.1%	183.0	3.8	2.1%
38	<b>ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>	<b>16.9</b>	0.4	2.6%	16.4	5.2	44.8%
	<b>CHARGES COURANTES SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES</b>	<b>6'480.1</b>	157.2	2.5%	6'323.0	151.6	2.4%
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	542.9	503.8	1288.9%	39.1	35.0	6.9%
39	IMPUTATIONS INTERNES	395.4	-6.7	-1.7%	402.1	8.9	2.3%
	<b>CHARGES COURANTES AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES</b>	<b>7'418.3</b>	654.2	9.7%	6'764.1	195.5	2.7%

### 2.1. Charges de personnel (nature 30)

Les charges de personnel de l'administration centrale pour l'exercice 2004 s'élèvent à 1'962,1 millions et se décomposent comme suit :

Rubrique	Libellé	(en millions)
300	Autorités, commissions et juges	27,3
301	Traitement du pers. adm. et d'exploitation	827,7
302	Traitement du pers. Enseignant	651,7
303	Assurances sociales	118,6
304	Caisses de pensions et de prévoyance	175,2
305	Assurance maladie & accident	16,3
306	Prestations en nature	2,4
307	Prestations au retraités	44,2
308	Personnel temporaire, chômeurs (ETC – chômage)	89,8
309	Autres charges de personnel	9,0
Total 30	CHARGES DE PERSONNEL	1'962,1

Pour mémoire, le budget 2004 s'élevait à 1'920 millions, réduction globale de 32,4 millions centralisée au département des finances comprise et coûts des emplois temporaires inclus, de sorte que, pour les charges de personnel, l'exercice 2004 présente par rapport au budget un dépassement de + 42,1 millions.

Dans le cadre de l'évolution du chômage dans le canton de Genève, les charges liées aux emplois temporaires (ETC) au titre des mesures cantonales de lutte contre le chômage ont été sous-budgétisées (voir à cet effet l'exposé des motifs du DEEE).

La réduction globale appliquée à la masse salariale vise à diminuer au maximum le différentiel budget/comptes constaté dans les exercices antérieurs et provoqué essentiellement par les économies liées au turnover.

En effet, tant les difficultés rencontrées lors du recrutement des postes supplémentaires obtenus pendant la période 1999-2001 (+ 960,26 postes pour l'administration) que le turnover du personnel de l'administration génèrent un important différentiel constaté entre les budgets et les comptes de ces exercices :

	Budget	Comptes	Différentiel
<b>1999</b>	1'643'916'499	1'609'182'984	-34'733'515
<b>2000</b>	1'684'882'611	1'659'926'533	-24'956'078
<b>2001</b>	1'742'485'030	1'691'667'390	-50'817'640

De plus, malgré une vacance moyenne de 400 postes sur l'exercice 2001, 300 postes supplémentaires avaient été demandés pour 2002, ce qui risquait d'accroître encore le différentiel budget / comptes.

Les motifs d'explication sont issus de situations récurrentes dans le cadre de la gestion des effectifs :

- rotation du personnel
- effet de « noria » sur les postes (traitement nouveau inférieur au traitement antérieur sur le poste)
- temps de latence pour l'entrée en fonction du nouveau collaborateur
- difficulté d'engagement pour les nouveaux postes (spécificité du métier).

Sur la base de ce constat (dépenses effectives fortement inférieures aux budgets), relevé également par l'ICF, le Conseil d'Etat a souhaité apporter une correction technique à la baisse sur le budget de la masse salariale de l'Etat (administration centrale).

Pour ce faire, il a donc été décidé, dès 2002, d'appliquer dans les budgets successifs, une réduction technique globale sur la masse salariale centralisée à l'Office du personnel.

### Réduction technique globale

30	Réduction opérée	Budget	Comptes	Ecart	Budget hors 308	Comptes hors 308	Ecart hors 308
2002	-14'100'000	1'813'393'910	1'811'038'441	-2'355'469	1'770'864'510	1'768'875'574	-1'988'936
2003	-32'400'000	1'889'161'360	1'888'352'417	-808'943	1'842'080'580	1'836'748'454	-5'332'126
2004	-32'400'000	1'920'000'221	1'962'111'975	+42'111'744	1'856'711'341	1'872'334'199	+15'622'858

Les taux de cette réduction (calculés sur la base des écarts globaux entre le budget de la masse salariale et les dépenses réelles) sont les suivants :

30	Réduction opérée	Taux de la réduction
2002	-14'100'000	0.8%
2003	-32'400'000	1.7 %
2004	-32'400'000	1.7%

La différence entre le budget 2004 et les comptes 2004 s'explique de la manière suivante :

	(en millions)
- Economie liée aux postes vacants durant l'exercice (turnover)	- 27,3
- Dépassement sur la rubrique liée aux traitements du personnel	+ 17,4
- Non-dépenses ventilées sur la 30	- 7,0
- Correction technique liée à la réduction globale de 32,4 millions	+ 32,4
- Dépassement lié au personnel temporaire (308)	+ 26,5
<b>soit</b>	<b>+ 42,0</b>

Par rapport aux comptes 2003, les charges de personnel ont augmenté de 73,8 millions (voir tableau ci-après), soit une progression de + 3.9 %. La moitié de cette progression est due aux emplois temporaires (ETC-chômage).

Rubrique	Libellé	en millions			en %	
		2003	2004	Ecart C2003/C2004	Progression	
300	Autorités, commissions et juges	25,9	27,3	1.4	5.4%	
301	Traitement du pers. adm. et d'exploitation	805,4	827,7	22.3	2.8%	
302	Traitement du pers. enseignant	646,1	651,7	5.6	0.9%	
303	Assurances sociales	120,7	118,6	-2.1	-1.7%	
304	Caisses de pensions et de prévoyance	170,9	175,2	4.3	2.5%	
305	Assurance maladie & accident	15,7	16,3	0.6	3.8%	
306	Prestations en nature	2,4	2,4	0	0.0%	
307	Prestations au retraités	41,2	44,2	3	7.3%	
308	Personnel temporaire, chômeurs	51,6	89,8	38.2	74.0%	
309	Autres charges de personnel	8,6	9,0	0.4	4.7%	
<b>Total 30</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1'888,3</b>	<b>1'962,1</b>	<b>73.8</b>	<b>3.9%</b>	

Dans le cadre des comptes 2003, les charges de personnel avaient augmenté de 77,4 millions par rapport aux comptes 2002, soit de 4,3%.

Pour rappel, aux comptes 2002, les charges de personnel avaient augmenté de 119,4 millions par rapport aux comptes 2001, soit 7,06%.

Sans l'impact des charges relatives aux emplois temporaires pour chômeurs en fin de droit et diverses autres charges en lien avec le chômage (+ 38,2 millions), la progression des charges de personnel atteint 35,8 millions et enregistre une progression de + 1,9%.

Montants en millions				
Comptes 2001	Comptes 2002	Comptes 2003	Comptes 2004	
1'692,0	1'811,0	1'888,5	1'962,1	Total rubrique 30 - charges de personnel occupations temporaires
- 41,5	- 42,1	- 51,6	- 89,8	
<u>1'650,5</u>	<u>1'768,9</u>	<u>1'836,9</u>	<u>1'872,3</u>	

$\Delta = 35.8$
-----------------

Durant l'exercice 2004, en application de la modification de la loi B 5.15 sur le traitement du personnel de l'Etat, les mécanismes salariaux n'ont été appliqués que partiellement.

De plus, les modifications de la loi B5.15 sur les traitements suppriment désormais l'indexation de vie chère semestrielle au profit d'une indexation annuelle conforme aux pratiques des autres collectivités publiques.

Par conséquent, les comptes 2004 tiennent compte des éléments salariaux suivants :

- application de l'indexation annuelle des salaires (vie chère) :

au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 :	--	Application des 12èmes provisoires : aucune indexation n'a été appliquée sur les traitements de base (indexation vie chère des salaires en fonction de l'évolution de l'indice genevois à la consommation);
au 1 <sup>er</sup> juillet 2004 :	+ 0,1%	Appliqué, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004, sur les traitements de base (indexation vie chère des salaires en fonction de l'évolution de l'indice genevois à la consommation).

- dès le 1<sup>er</sup> juillet 2004 : versement décalé d'une annuité;
- demi-progression (+ 2,5%) de la prime de fidélité versée avec les traitements de juin;
- allocation unique de vie chère versée pour les bas et moyens salaires.

En termes d'effectifs, les postes non occupés au 31 décembre 2004 sont au nombre de 152.86 contre 173,39 en 2003, 152.67 en 2002 et 303,90 en 2001, soit 1,13% par rapport aux postes budgétés. Sans la réduction technique sur la masse salariale de la nature 30, il y aurait eu une non-dépense qui peut s'estimer à environ 23 millions.

Pour ce qui concerne l'Etat central, les postes occupés au 31.12.2004 s'élèvent à 13'334,53 contre 13'109,24 postes au 31.12.2003.

Enfin, nous enregistrons une non occupation moyenne 2004 de 230,86 postes (274,65 postes en 2003), ce qui dégage une économie moyenne de 25 millions.

## 2.2. Dépenses générales (nature 31)

Depuis 2003, les dépenses générales sont maîtrisées. En effet, après les fortes augmentations constatées les années précédentes, l'on tend vers une stabilisation. Ainsi, aux comptes 2004, les dépenses générales (y compris les services autofinancés) sont inférieures de 13 millions par rapport aux comptes 2003 (- 2,8%).

Par rapport au budget 2004 la hausse est de 3,2% (+ 13,7 millions), mais l'essentiel de l'augmentation est due aux dépenses autofinancées du DIAE (+ 15,8%, soit 12,3 millions) qui sont compensées par des revenus équivalents. Ainsi, hors autofinancés, la croissance n'est que de 1,4 million (+ 0,4%) et concerne des frais liés aux emprunts pour 1,2 million. Par rapport au comptes 2003, les dépenses générales sans autofinancés diminuent de 5.7% (- 21,3 millions).

Ces charges comprennent, entre autres, les assurances, les mandats à des tiers, les locations auprès de tiers, les frais d'affranchissement, les fluides, les frais d'emprunt, les marchandises et les fournitures de bureau.

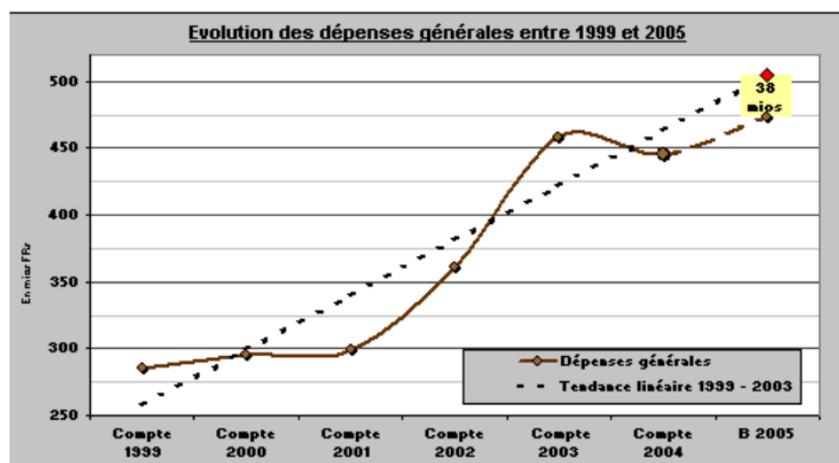
La direction des bâtiments enregistre, quant à elle, un dépassement de 2 millions sur l'entretien des immeubles et 3,9 millions sur les honoraires, prestations de tiers. En revanche, 3,1 millions ont été économisés sur les loyers.

Quant aux dépenses autofinancées, elles augmentent essentiellement dans les domaines de l'entretien, avec 12,3 millions, et du service de traitement des eaux.

Les reports de crédits atteignent 2,2 millions, en progression de 8,2 millions (les départements avaient accepté une coupe dans les dépenses lors du budget). Sans ces reports, nous aurions eu des comptes meilleurs que le budget. Il est cependant à noter que le DAEL, le DIAE et le DASS ont dû procéder à un report de crédit négatif.

### VARIATION DES DEPENSES GENERALES ENTRE 1999 ET 2005

(En miliar FFr)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	B 2005
<b>Depenses générales</b>	285.6	295.1	298.7	361.0	458.4	445.3	466.3



## **2.3. Intérêts passifs (nature 32)**

### **2.3.1 Intérêts passifs (hors intérêts fiscaux)**

Les intérêts passifs (voir également le chapitre 6.2 concernant la dette) se sont élevés à 301,4 millions en 2004, dépassant de très peu le budget (298,3 millions) et en augmentation de 22,6 millions par rapport aux comptes 2003.

Cette évolution est directement liée à l'augmentation de la dette. En matière de renouvellement d'emprunt, il était fixé à environ 1,4 milliard pour les années 2003 et 2004. Mais la persistance de taux historiquement bas a conduit à relever le niveau d'emprunts à 4,487 milliards, soit plus de 3 milliards supplémentaires d'emprunts à moyen et long termes, permettant ainsi de consolider la dette de l'Etat de Genève. Cette stratégie se poursuivra durant le 1er trimestre 2005.

Ainsi sont assurés à moyen terme (pour 7,52 ans) des taux d'intérêts historiquement très bas (2.64 %) pour plus de 35 % de la dette (CHF 4'487.41 millions, montant financé en 2003/2004 à moyen/long terme). Une telle stratégie, rallongeant les échéances lorsque les taux sont bas, doit s'inscrire dans la durée. Ceci démontre l'importance capitale d'une gestion de la trésorerie orientée non seulement sur du court, mais également sur du moyen et long terme. Il s'agit de consolider la dette à long terme.

### **2.3.2. Intérêts fiscaux**

Les intérêts fiscaux comptabilisés sur l'exercice 2004 se décomposent en deux parties :

- un premier volet, qui recense les intérêts fiscaux comptabilisés durant l'année 2004 pour les impôts encore gérés au moyen de l'ancien système informatique (Unix / PM et PP avant 31.12.2000);
- une deuxième partie, qui regroupe tous les intérêts fiscaux calculés pour les années fiscales 2001, 2002 et 2003, sur la nouvelle plate-forme informatique (PP dès 1er janvier 2001) pour un montant de 17,4 millions en charges et 6,4 millions en revenus. En raison de la mise en oeuvre progressive du système d'information de l'AFC (refonte AFC) et de décalages survenus dans la mise en production de différents modules, il n'a pas été possible de comptabiliser ces intérêts fiscaux dans les exercices précédents.

En conséquence, l'exercice 2004 est à considérer comme une mise à niveau des exercices fiscaux 2001 à 2003 pour les PP. Le budget prévu pour 2004 ne comprenait pas cette mise à niveau (intérêts moratoires, intérêts financiers et intérêts rémunérateurs).

## **2.4. Amortissements, provisions, réserves et irrécouvrables (nature 33)**

### **2.4.1. Les amortissements du patrimoine financier (nature 330)**

Le montant des amortissements relatifs au patrimoine financier (charges non monétaires) s'élève à 0,1 million et représente diverses opérations relatives à la Centrale commune d'achats, soit des reprises d'articles, un amortissement du stock et des pertes sur coût standard.

## 2.4.2. Les amortissements du patrimoine administratif (nature 331)

Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif (charges non monétaires), conséquence des investissements effectués il y a deux ans (N - 2), s'élèvent à 264,2 millions, en diminution de 19,3 millions par rapport à l'année 2003. Ils sont inférieurs de 3,5 millions au budget 2004.

Les taux utilisés en matière d'amortissements sont appliqués de la manière suivante:

	Méthode linéaire en %	Nombre d'années
- Génie civil	2,0	50
- Bâtiments administratifs	2,0	50
- Infrastructures spécifiques	3,33	30
- Installations fixes	5,0	20
- Installations fixes	10,0	10
- Camions, remorques et véhicules spéciaux	10,0	10
- Mobilier et « gros progiciels »	12,5	8
- Machines et matériel	20,0	5
- Véhicules	20,0	5
- Informatique (équipement, logiciels et progiciels)	25,0	4
- Etudes non suivies de réalisation	100,0	1

Selon la méthode adoptée, les investissements effectués en 2004 commenceront à être amortis en 2006 (N - 2). Par « investissements effectués dans l'année » on entend les montants effectivement décaissés, que l'ouvrage soit terminé ou non.

## 2.4.3. Les moins-values non réalisées sur placements financiers (nature 335)

Il s'agit d'une nature utilisée afin d'enregistrer les pertes consécutives au cours des actions en fin d'année. Aux comptes 2004 figurent donc les moins-values sur les actions émergeant au patrimoine financier de l'Etat (Obligations Etat, Sucrierie Aarberg, CGN) pour un montant de 0,1 million.

## 2.4.4. Les dotations à provisions et réserves (nature 338)

Les dotations à provisions et réserves se montent à 119,5 millions contre 110,0 millions de dissolutions (soit 9,5 millions de provisions nettes). Elles concernent le fonctionnement courant de l'Etat auquel s'ajoutent 26,7 millions de dotation complémentaire pour les opérations BCGE et fondation de valorisation.

Ce montant est supérieur de 29,3 millions au budget et de 48,0 millions aux comptes 2003. A noter qu'en compensation, les dissolutions de provisions sont également supérieures de 22,4 millions au budget voté. L'écart, en ce qui concerne le compte de fonctionnement courant de l'Etat, s'explique essentiellement par les éléments ci-dessous :

- la provision pour les débiteurs du fonds cantonal d'assainissement des eaux : 1,1 million;
- la provision pour la caisse de prévoyance de la Police (LPOL) : 3,6 millions;
- la provision pour les loyers dus au DAEL : 2,6 millions;
- la provision relative au chômage à l'Office cantonal de l'emploi : 13,9 millions;
- la provision pour heures supplémentaires de la Police supérieure de 7,9 millions. au budget.

Les provisions suivantes ont été dotées :

Dotation provision pour risques sur les débiteurs douteux de l'AFC	58.9 mios
Dotation provision SCARPA	4.9 mios
Dotation provision Tuteur général	0.2 mios
Dotation provision Service médico-pédagogique	0.2 mios
Dotation provision Clin. Dentaire jeunesse, Protection de la jeunesse	0.2 mios
Dotation provision Allocations d'études	0.2 mios
Dotation provision Caisse prévoyance Police (LPOL)	3.6 mios
Dotation provision pour les heures supplémentaires de la police	19.5 mios
Dotation provision pour les heures supplémentaires de la prison	1.1 mios
Dotation provision du Pouvoir Judiciaire	0.3 mios
Dotation provision pour loyers dûs	2.6 mios
Dotation provision pour la CEVA (RPLP)	8.2 mios
Dotation provision nappe souterraine de Vessy	0.1 mios
Dotation provision fonds cantonal assainissement des eaux	1.1 mios
Dotation provision Fonds réalisation mesures compensatoires	0.2 mios
Dotation provision de l'Office cantonal de l'emploi	13.9 mios
Dotation provision Interreg III	0.1 mios
Dotation provision Assurance-maladie	4.1 mios
Dotation provisions diverses	0.1 mios

<b>TOTAL DOTATIONS PROVISIONS FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>119.5 mios</b>
--	-------------------

Dotation provision Opérations BCGE et fondation de valorisation	26.7 mios
---	-----------

<b>TOTAL DOTATIONS PROVISIONS FONCTIONNEMENT CONSOLIDE</b>	<b>146.2 mios</b>
--	-------------------

#### 2.4.5. Les dissolutions de provisions et réserves (nature 439 - revenus)

Les dissolutions de provisions et réserves se montent à 110,0 millions qui concernent le fonctionnement courant de l'Etat auxquels s'ajoutent 478,3 millions relatifs à la dissolution de la provision pour pertes sur actifs de la BCGE.

L'écart, en ce qui concerne le compte de fonctionnement courant de l'Etat, est supérieur de 22,4 millions au budget. Il s'explique essentiellement par les éléments ci-dessous :

- la provision pour chômage est dissoute à hauteur de 10,0 millions;
- la dissolution de provisions pour l'OCPA atteint 2,5 millions;
- la provision pour les heures de la police et de la prison est dissoute à hauteur de 20,0 millions (soit quasiment au niveau des constitutions).

Les provisions suivantes ont été dissoutes pour les montants suivants :

Dissolution provision pour risques sur les débiteurs douteux de l'AFC	55.9 mios
Dissolution provision SCARPA	1.5 mios
Dissolution provision Service médico-pédagogique	0.2 mios
Dissolution provision Allocations d'études	0.1 mios
Dissolution provision Clin. Dentaire jeunesse	0.2 mios
Dissolution provision G8	4.3 mios
Dissolution provision heures supplémentaires police	18.8 mios
Dissolution provision heures supplémentaires prison	1.2 mios
Dissolution provision du Pouvoir Judiciaire	0.2 mios
Dissolution provision Caserne Vernets	1.1 mios
Dissolution provision LAPMI - Promotion économique	0.6 mios
Dissolution provision Registre du commerce	0.1 mios
Dissolution provision congrès banque asiatique et CGN	1.1 mios
Dissolution provision Office cantonal de l'emploi	10.0 mios
Dissolution provision Office cantonal de statistiques	0.1 mios
Dissolution provision Fonds viticole	0.1 mios
Dissolution provision Office cantonal des personnes âgées	2.5 mios
Dissolution provision Assurance maladie	0.8 mios
Dissolution provision Hospitalisation privée	11.2 mios
<b>TOTAL DISSOLUTIONS PROVISIONS FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>110.0 mios</b>
Dissolution provision actifs BCGE	478.3 mios
<b>TOTAL DISSOLUTIONS PROVISIONS FONCTIONNEMENT CONSOLIDE</b>	<b>588.3 mios</b>

Les provisions figurant au bilan (conséquence des dotations et dissolutions effectuées année après année) se montent, fin 2004, à 840,9 millions contre 831,5 millions en 2003, auxquelles viennent s'ajouter 1'010,4 millions relatifs à la provision BCGe et Fondation de valorisation. Globalement, la position réserves et provisions atteint 1'851,3 millions contre 2'293,4 millions en 2003.

Le tableau ci-après détaille la situation :

### PRINCIPALES PROVISIONS ET RESERVES AU BILAN 2004

Provision AFC	416.0
Provision pour risque sur avance à la fondation de valorisation	223.0
Provision capital dotation fondation valorisation	0.1
Provision Cité nouvelle II	17.0
Provision terrains nord-aviation	1.5
Provision TVA	0.2
Provision Allocations d'études	0.4
Provision Service médico-pédagogique	0.3
Provision Clinique dentaire jeunesse	0.4
Provision Service protection de la jeunesse	0.1
Provision Tuteur général	0.8
Provision SCARPA	25.7
Provision Services financiers Dept. Justice police	0.1
Provision heures supplémentaire police et prison	27.3
Provision Caisse prévoyance Police (LPOL)	3.6
Provision Palais justice	0.3
Provision pour loyers d'us DAEL	2.2
Provision Direction du logement - Division sociale	3.2
Provision DIAE	0.3
Réserve CEVA (RPLP)	33.5
Provision Nappe Vessy TVA	0.6
Provision pour plantation d'arbres	0.2
Provision Fonds d'assainissement des eaux	1.1
Provisions diverses Dept. Economie publique	0.3
Provision Interregg III	0.1
Provision promotion économique LAPMI	3.6
Provision Office cantonal de l'emploi	14.8
Provision hospitalisation hors-canton	1.1
Provision assurance maladie	28.4
Provision OCPA	34.7
	<b>840.9</b>
Provision BCGe et fondation de valorisation	1'010.4
	<b>1'851.3</b>

#### 2.4.6. Les créances irrécouvrables (nature 339)

Les créances irrécouvrables sont pour l'essentiel les créances ayant fait l'objet d'actes de défauts de biens. Les irrécouvrables atteignent 70,5 millions (+ 2,4 millions par rapport au budget) contre 104,9 millions en 2003. Rappelons cependant que l'année précédente enregistrait la perte sur créance contre la Confédération concernant les frais d'asile.

Les irrécouvrables de l'administration fiscale cantonale se montent à 52 millions (50 millions au budget) alors que les remises fiscales sont inférieures de 3,2 millions au budget qui était fixé à 7,0 millions. Les irrécouvrables de l'Office cantonal des personnes âgées sont supérieurs au budget de 2,0 millions. L'Office cantonal de l'emploi présente un dépassement de 0,6 million.

## 2.5. Les parts et contributions (nature 34)

Les parts et contributions sans affectation s'élèvent en 2004 à 163,2 millions soit 5,4 millions en deçà du montant initialement prévu au budget. La compensation financière en faveur des communes frontalières françaises, principale composante de cette nature, explique cette non-dépense avec un écart de 9,9 millions par rapport au montant budgétisé. Elle atteint 138,2 millions, soit une augmentation de 6 millions comparée aux comptes 2003. Rappelons cependant que cette charge est proportionnelle à l'évolution de l'impôt à la source. Relevons également l'augmentation des rétrocessions d'amendes encaissées par le service des contraventions (+ 3,3 millions comparés au budget 2004).

## 2.6. Les dédommagements à des collectivités publiques (nature 35)

Aux comptes 2004, les dédommagements à des collectivités publiques - prestations effectuées par d'autres collectivités pour le compte de l'Etat - sont dans la cible du montant budgétisé, avec 37,7 millions.

Quelques écarts au budget sont cependant significatifs. Parmi les dépassements, relevons notamment la participation du canton à l'entretien et à la construction des routes de la ville de Genève avec + 2,3 millions (montant compensé par un revenu supplémentaire de 1,5 million au titre de contribution municipale aux dépenses de circulation) ainsi que les frais de détentions et placements pénaux des mineurs avec + 1,2 million. Les non-dépenses ont trait principalement aux charges liées au service de l'application des peines et mesures (- 1 million) et aux frais d'écolage du département de l'instruction publique, suite à l'application des accords intercantonaux sur les écolages des élèves genevois effectuant leurs études dans un autre canton.

## 2.7. Les subventions accordées (nature 36)

La liste exhaustive des subventions accordées (par département et par service) figure dans le Compte d'Etat (voir tableaux ad hoc). Elle a pour but de faciliter la comparaison entre le compte et le budget, ainsi que leur évolution dans le temps.

Pour l'année 2004 les subventions accordées se sont élevées à 3'066,7 millions, soit en dépassement de 51 millions (+ 1,7%) par rapport au budget et en augmentation de 50,1 millions par rapport aux comptes précédents. Ces dépenses représentent 47,3% des charges totales de l'Etat de Genève (hors imputations internes et subventions redistribuées) contre 47,7% en 2003. C'est toujours le premier poste de dépenses de l'Etat de Genève.

Les dépassements proviennent essentiellement des dépenses sociales. L'Hospice Général présente un dépassement de 46,2 millions (+ 31,3%) (GS : à quoi correspond ces 31.3%) scindé en deux : 18 millions pour couvrir le déficit et 28,2 millions relatifs aux opérations d'ajustement des comptes des années antérieures selon les recommandations de l'organe de révision. La couverture du déficit a fait l'objet d'une autorisation en dépassement de crédit à hauteur de 17 millions votée par la Commission des finances du Grand Conseil en novembre 2004.

Par ailleurs, l'OCPA, est en dépassement de 11,7 millions (+ 2,4%) et la part du canton à l'AVS/AI de 3,9 millions. La part cantonale n'évolue qu'en fonction des directives et calculs fédéraux. Ces deux dépassements ont fait l'objet d'une autorisation en dépassement de crédit votée par la Commission des finances du Grand Conseil en novembre 2004.

On relèvera encore des dépassements au niveau des frais de placement des mineurs ordonnés par le Tribunal de la jeunesse (1,2 million), et des honoraires des avocats plaidant au bénéfice de l'assistance juridique devant les juridictions du Pouvoir judiciaire (1,6 million). Ces deux dépassements ont été autorisés par la Commission des finances du Grand Conseil.

Certaines subventions présentent des montants inférieurs au budget. C'est le cas du fonds de péréquation intercantonale, directement lié à l'impôt fédéral direct (IFD) - 5,3 millions, et des allocations au logement social (- 6,6 millions).

## **2.8. Les subventions redistribuées (nature 37)**

D'un montant de 542,9 millions, les subventions redistribuées – subventions pour lesquelles l'Etat ne joue que le rôle d'intermédiaire - sont présentées, comme les imputations internes, dans un volet séparé. En effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme en revenus).

## **2.9. Les attributions aux financements spéciaux (nature 38)**

Les attributions aux financements spéciaux - 16,9 millions - sont supérieures de 0,4 million au budget. Cette nature de charges est utilisée lorsque dans un financement spécial (dont les charges doivent être équivalentes aux revenus) les revenus sont supérieurs. Un montant représentant la différence à combler est alors attribué sur le compte de bilan correspondant.

## **2.10. Les imputations internes (nature 39)**

Par imputations internes, on désigne la facturation et la répartition des charges entre services de l'administration cantonale. Elles permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions. Elles n'ont donc pas d'influence sur le résultat.

Elles atteignent, en 2004, 395,4 millions (montant identique en revenus). Elles sont principalement constituées par la ventilation à travers les services des charges de bâtiments. Ces dernières sont établies par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, sur la base de clés de répartition calculées au prorata de la superficie occupée par chaque service. Les imputations internes comprennent également les facturations entre services et permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions obtenues.

### 3. EVOLUTION DES REVENUS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les revenus (sans les imputations internes et les subventions à redistribuer) présentent un montant de 164,3 millions supérieur au budget, soit 2,7 %. Par rapport aux comptes 2003, ils progressent de 288,3 millions, soit 4,9%. Les revenus de l'Etat de Genève totalisent aux comptes 2004 un montant de 6'157,5 millions.

N°	Libellés	Compte 2004		Budget 2004		Ecart C 2004 / C 2003		Compte 2003
			Ecart C 2004 / B 2004					
40	<b>IMPÔTS</b>	<b>4'534.6</b>	108.8	2.5%	4'425.7	382.4	9.2%	4'152.2
don	<i>IMPÔTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE</i>	<i>2'966.5</i>	<i>-163.1</i>	<i>-5.2%</i>	<i>3'129.6</i>	<i>68.5</i>	<i>2.4%</i>	<i>2'898.1</i>
t	<i>IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL</i>	<i>914.7</i>	<i>132.9</i>	<i>17.0%</i>	<i>781.8</i>	<i>234.8</i>	<i>34.5%</i>	<i>679.9</i>
	<i>AUTRES IMPÔTS</i>	<i>653.3</i>	<i>138.9</i>	<i>27.0%</i>	<i>514.3</i>	<i>79.0</i>	<i>13.8%</i>	<i>574.3</i>
41	<b>PATENTES ET CONCESSIONS</b>	<b>14.7</b>	4.2	39.3%	10.6	3.8	34.9%	10.9
42	<b>REVENUS DES BIENS</b>	<b>234.6</b>	32.5	16.1%	202.1	-40.3	-14.7%	274.9
43	<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>511.3</b>	31.6	6.6%	479.8	-29.8	-5.5%	541.1
don	<i>DISSOLUTIONS DE PROVISIONS ET</i>							
t	<i>RESERVES</i>	<i>110.0</i>	<i>22.4</i>	<i>25.5%</i>	<i>87.7</i>	<i>-56.9</i>	<i>-34.1%</i>	<i>166.9</i>
44	<b>PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION</b>	<b>543.6</b>	-14.9	-2.7%	558.5	-41.0	-7.0%	584.6
45	<b>DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBL.</b>	<b>88.5</b>	5.7	6.9%	82.8	5.1	6.1%	83.4
46	<b>SUBVENTIONS ACQUISES</b>	<b>216.4</b>	-6.0	-2.7%	222.4	-0.8	-0.4%	217.2
48	<b>PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>	<b>13.8</b>	2.5	21.7%	11.3	9.0	184.4%	4.9
	<b>REVENUS COURANTS SANS IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>6'157.5</b>	164.3	2.7%	5'993.2	288.3	4.9%	5'869.2
47	<b>SUBVENTIONS À REDISTRIBUER</b>	<b>542.9</b>	503.8	1288.9%	39.1	35.0	6.9%	507.8
49	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>395.4</b>	-6.7	-1.7%	402.1	8.9	2.3%	386.5
	<b>REVENUS COURANTS AVEC IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>7'095.7</b>	661.3	10.3%	6'434.4	332.2	4.9%	6'763.5

Les impôts présentent un montant de 108,8 millions supérieur au budget et de 382,4 millions par rapport à 2003. Les explications qui suivent permettent d'expliquer cette évolution, due notamment à un bon rendement de l'impôt sur le bénéfice et le capital et à une avance sur succession d'un montant important. Le système postnumerando impose la prise en compte des différentiels des années précédentes, ce qui peut influencer fortement les montants à inscrire dans les comptes de l'année en cours, quand bien même ces montants concernent d'autres exercices. On notera enfin des résultats supérieurs au budget (32,5 millions) pour ce qui concerne les revenus des biens.

## 3.1. Les impôts ordinaires

## COMPOSITION DES COMPTES 2004 IMPÔTS PP ET PM

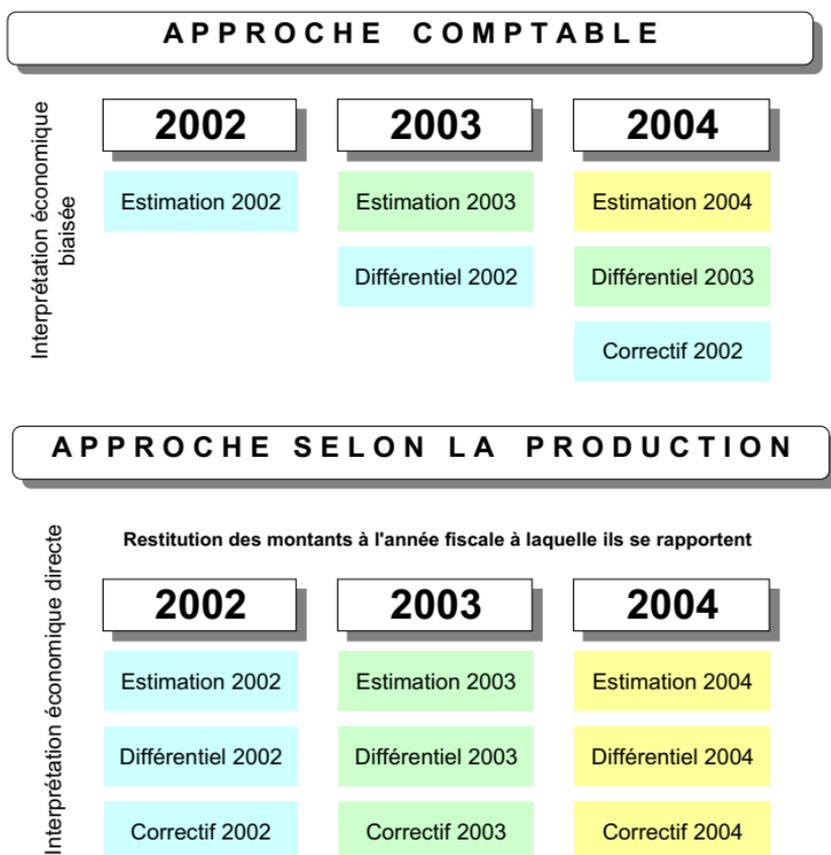
	<u>Budget 2004</u> en millions	<u>Compte 2004</u> en millions	<u>Ecarts</u> en millions
Correctif production 2001		-20,2	-20,2 PP IBO : -14,6 PM : -5,6
Correctif production 2002		53,5	53,5 PP IBO : 30,3 PM : 20,2 IS : 2,9
Différentiel production 2003		5,4	5,4 PP IBO : -43,4 PM : 53,1 IS : -4,3
Estimation production 2004	3'838,3	3'759,4	-78,9 PP IBO : -133,9 PM : 59,9 IS : -4,9
Production reliquat, amendes et majorations, IPC	66,3	77,2	10,9

La loi sur l'imposition des personnes physiques introduisant le système postnumerando (entrée en vigueur en janvier 2001) stipule que les impôts sur le revenu et la fortune sont fixés et prélevés pour chaque période fiscale. La période fiscale correspond à l'année civile.

En raison de ce nouveau système, lors du bouclage comptable de l'année fiscale N, on ne peut inscrire qu'une estimation dans les comptes. Lorsque la production réelle pour cette année N est connue, on enregistre dans les comptes N + 1 un différentiel d'estimation pour l'année N. Ceci rend plus complexe la compréhension de l'évolution des recettes fiscales d'une année à l'autre.

Afin d'avoir une idée plus précise de la réelle évolution des recettes fiscales, il s'agit de restituer à chaque année fiscale sa production propre. En d'autres termes, chacune des productions, aussi bien pour les PP que pour les PM, intègre les différentiels d'estimation dans l'année fiscale correspondante, au lieu de les répartir sur les années suivantes.

Cette démarche peut être illustrée à l'aide du schéma ci-dessous :



Par ailleurs, la taxation d'une année fiscale est connue en principe dans sa quasi-totalité dans le courant de la deuxième année qui suit, et en règle générale un impôt est estimé pour la part restante.

### Suivi des impôts 2001, 2002, 2003 et estimation de l'impôt 2004

La production 2001 des **personnes physiques** se monte à 2'370,4 millions de francs et dépasse l'estimation 2001, effectuée dans les comptes 2001, de 51,6 millions. Une part de ce différentiel, soit 46,6 millions était déjà comptabilisée dans les comptes 2002. Puis un correctif d'estimation pour la production 2001 de 19,4 millions a été inscrit dans les comptes 2003. Par conséquent le correctif 2001 au bouclage 2004 est de – 14,6 millions.

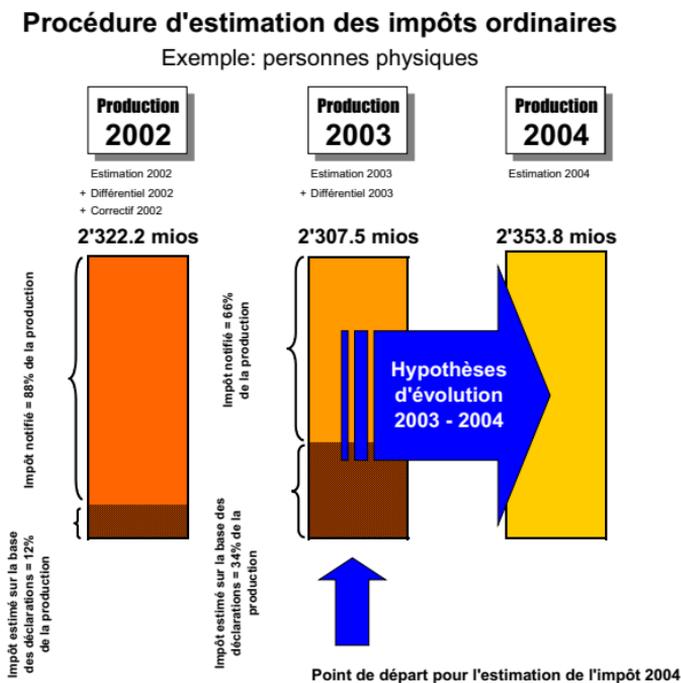
La production 2002 des personnes physiques s'élève à 2'322,2 millions de francs, inférieure de 53,5 millions à l'estimation 2002, effectuée dans les comptes 2002. Une part de ce différentiel, soit – 83,8 millions, était déjà comptabilisée dans les comptes 2003. Le correctif 2002 au bouclage 2004 est donc de 30,3 millions. L'impôt 2002 est composé pour 2'046,7 millions (environ 88% de l'impôt 2002) de taxations effectives et pour 275,5 millions (près de 12% de l'impôt 2002) d'impôt estimé sur la base des déclarations. En termes d'effectifs,

quelque 2'000 contribuables restaient encore à taxer sur un total d'environ 235'000, soit le 0,8% de l'ensemble des contribuables.

Afin de déterminer les recettes fiscales pour 2004, l'impôt 2003 est utilisé comme base de calcul. L'impôt 2004 des personnes physiques est déterminé en utilisant des taux de croissance des revenus et de la fortune entre 2003 et 2004, formulés sur la base d'hypothèses.

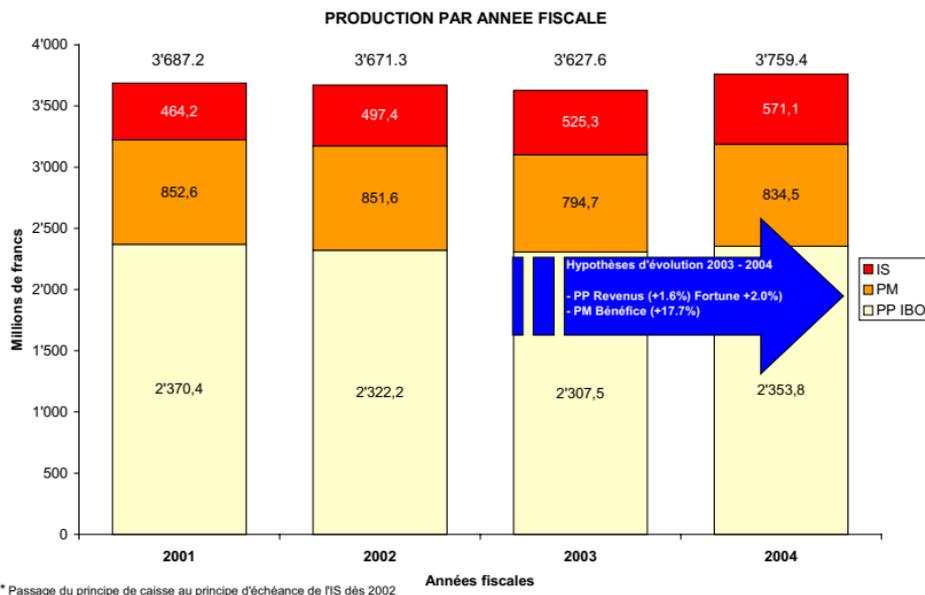
En ce qui concerne l'impôt 2002 des **personnes morales**, qui est entièrement déterminé à partir de bordereaux notifiés, il s'élève à 851,6 millions, c'est-à-dire pratiquement au même niveau que l'impôt 2001. Pour la période fiscale 2003, les notifications sont réalisées à 95% et le total de la production constatée et estimée atteint 794,7 millions. Pour estimer l'impôt 2004 des personnes morales, une méthode analogue à celle utilisée pour les personnes physiques est appliquée, en fixant des taux de croissance par branche pour le bénéfice et un taux global en ce qui concerne le capital.

Le schéma ci-après présente la démarche d'estimation pour les personnes physiques :



Etant donné que la taxation de l'année 2003 des personnes physiques n'est pas terminée, le Département des finances a dû estimer environ 34% de l'impôt 2003. Près de 214'000 bordereaux ont été notifiés à ce jour pour l'impôt 2003. La part de l'impôt notifié représente 1'525,1 millions de francs (près de 66% de l'impôt 2003) et celle calculée sur la base des déclarations se monte à 782,5 millions (environ 34% de l'impôt 2003). Au total, l'impôt 2003 s'élève à 2'307,5 millions de francs, soit en légère baisse de 0,6% par rapport à l'impôt 2002 qui, lui, est évalué à 2'322,2 millions.

Le schéma ci-dessous présente l'évolution de la production par année fiscale et le passage à l'estimation de l'impôt 2004 :



L'impôt 2003 des personnes morales, qui est dans sa quasi-totalité fondé sur les bordereaux émis se monte à 794,7 millions de francs, soit une baisse de 56,9 millions (- 6,7%) par rapport à l'impôt 2002.

Pour 2004, l'évolution de la conjoncture laisse présager une amélioration par rapport à 2003. Ceci se traduit par des taux de croissance positifs pour les revenus et la fortune des personnes physiques (respectivement + 1,6% et + 2,0%). Ainsi, l'estimation de l'impôt 2004 des personnes physiques s'établit à 2'353,8 millions de francs. Par rapport à 2003, où l'on projette un montant de 2'307,5 millions, cela représente une progression de 2,0%.

En ce qui concerne les personnes morales, le taux de croissance de l'impôt 2004, qui s'élève à 834,5 millions de francs, correspond à une progression de 5,0% par rapport à 2003. Cela reflète, pour l'impôt sur le bénéfice, une hausse de 9,2% et une baisse de 8,0% pour l'impôt sur le capital. En effet, les résultats des entreprises dans les secteurs des banques et assurances et du commerce ont été particulièrement bons. Pour ces secteurs, les taux de croissance du bénéfice sont estimés respectivement à 28,5% et 23,2%. Ces entreprises représentent le 52% de l'impôt sur le bénéfice. Les taux de croissance de l'impôt sur le bénéfice sont fondés en partie sur un échantillon regroupant 55 parmi les entreprises les plus importantes fiscalement.

Quant à l'impôt à la source, la production 2003 connue au bouclage 2004 se monte à 525,3 millions de francs. En partant de la production 2003, le Département des finances table sur une croissance de 8,7% en 2004, soit 571,1 millions pour l'impôt 2004. Cette progression de 8,7% est à attribuer pour l'essentiel à la croissance des effectifs des personnes imposées à la source (+ 7,0%), combinée à une légère croissance de l'impôt (soit

+ 1,6%). Le taux de croissance de l'impôt de 1,6% correspond à celui que l'on projette chez les salariés imposés au barème ordinaire.

D'une manière générale, après une détérioration de la conjoncture observée en 2002 et, surtout, en 2003 qui a vu une chute de 6,6% de l'impôt des personnes morales et de 0,6% de l'impôt des personnes physiques IBO, le Département des finances table sur une hausse en 2004, soit + 5,0% pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales et + 2,0% pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques IBO.

**En définitive, l'ensemble des impôts passés en revue représente un total de 3'759,4 millions de francs pour l'année fiscale 2004, contre 3'627,6 millions pour l'année fiscale 2003, soit un accroissement de 3.6 %.**

### 3.1.1. Impôt sur les personnes physiques (PP)

Le tableau ci-après présente les comptes 2004, selon les rubriques budgétaires, pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004	C04-B04		C04-C03	
								millions	%	millions	%
<b>Impôt courant sur le revenu</b>	2'244,6	2'221,2	2'474,0	2'590,5	2'586,1	2'716,3	2'623,7	-92,6	-3,4%	37,6	1,5%
Impôt au barème ordinaire	1'818,0	1'779,6	1'981,3	2'052,1	2'000,4	2'104,4	2'007,0	-97,4	-4,6%	6,7	0,3%
Impôt à la source	400,1	412,3	464,2	509,0	557,2	582,0	584,0	2,0	0,3%	26,7	4,8%
Impôt sur prestation en capital	20,8	23,4	22,1	23,8	23,0	23,0	26,7	3,7	15,9%	3,7	15,9%
Taxe personnelle	5,7	5,9	6,5	5,5	5,5	6,8	6,0	-0,8	-11,7%	0,5	9,7%
<b>Impôt courant sur la fortune</b>	274,5	299,6	337,5	323,6	350,6	383,3	346,8	-36,5	-9,5%	-3,8	-1,1%
Correctif impôt 2001	///	///	///	46,6	19,6	///	-14,6	///	///	///	///
Correctif impôt 2002	///	///	///	///	-83,8	///	30,3	///	///	///	///
Différentiel 2003	///	///	///	///	///	///	-43,4	///	///	///	///
<b>Rectifications de taxations</b>	34,0	60,4	97,6	20,0	-0,82	10,00	7,4	-2,6	-25,6%	8,3	-1007,5%
<b>Amendes et majorations</b>	0,7	78,3	25,2	26,3	26,4	20,0	16,4	-3,6	-18,1%	-10,0	-37,9%
<b>Sous-total impôt PP avant écriture de régularisation</b>	2'553,8	2'659,5	2'934,3	3'006,9	2'898,0	3'129,5	2'966,5	-163,0	-5,2%	68,5	2,4%
<b>Ecriture de régularisation reliquat</b>	///	107,3	///	///	///	///	///	///	///	///	///
<b>TOTAL IMPÔT PP</b>	2'553,8	2'766,8	2'934,3	3'006,9	2'898,0	3'129,5	2'966,5	-163,0	-5,2%	68,5	2,4%

Le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques s'élève à 2'966,5 millions de francs dans les comptes 2004 (y compris la taxe personnelle), soit un écart de -163,0 millions (- 5,2%) par rapport au budget 2004 et une augmentation de 68,5 millions (+ 2,4%) comparé aux comptes 2003.

L'impôt sur les personnes physiques est composé pour l'essentiel de l'impôt sur le revenu (2'623,7 millions) et de l'impôt sur la fortune (346,8 millions). Le différentiel 2003 des personnes physiques, négatif, atteint - 43,4 millions dans les comptes 2004 pour l'impôt sur le revenu et la fortune. Le correctif du différentiel 2002 est en revanche positif et se monte à 30,3 millions. Quant au correctif du différentiel 2001, négatif, il se fixe à - 14,6 millions.

Les rectifications de taxations, les amendes et les majorations contribuent à hauteur de 23.8 millions à l'impôt total des personnes physiques.

### 3.1.1.1 Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire s'élève à 2'007,0 millions de francs, soit un écart de - 97,4 millions (- 4,6%) comparé au budget 2004 et une hausse de 6,7 millions (+ 0,3%) par rapport aux comptes 2003.

L'impôt à la source se monte à 584,0 millions de francs, en dépassement de 2,0 millions (+ 0.3%) par rapport au budget 2004 et en augmentation de 26,7 millions (+ 4,8%) en regard des comptes 2003.

L'impôt sur prestation en capital (IBO) génère 26,7 millions de francs en 2004, contre 23,0 millions prévus dans le budget 2004, soit un écart de 3,7 millions (+ 15,9%) et une hausse identique par rapport aux comptes 2003.

### 3.1.1.2 Impôt sur la fortune

La production estimée, correspondant à l'impôt sur la fortune 2004 des personnes physiques, atteint 346,8 millions de francs, soit 36,5 millions (-9,5%) en dessous du budget 2004 et en recul de 3,8 millions (- 1,1%) par rapport aux comptes 2003.

#### 3.1.1.3. Différentiel 2003, correctifs 2002 et 2001

Le différentiel 2003 est le résultat de la différence entre l'estimation de la production 2003 de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques imposées au barème ordinaire et la production, telle qu'elle est connue une année plus tard.

Quant aux correctifs 2002 et 2001, ils résultent de la différence entre les différentiels inscrits dans les comptes 2003 et les productions des impôts 2002 et 2001, telles qu'elles sont connues au bouclage des comptes 2004.

Les comptes 2004 se décomposent de la manière suivante (en millions de francs) :

Estimation de l'impôt 2004	2'353,8
Différentiel 2003	-43,4
Correctif 2002	30,3
Correctif 2001	-14,6
Impôt à la source	584,0
IPC, TP, rectifications, amendes et majorations	72,1
<b>Comptes 2004 personnes physiques</b>	<b>2'966,5</b>

### 3.1.2. Impôt sur les personnes morales

Le tableau ci-après présente les comptes 2004, selon les rubriques budgétaires, pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004	C04-B04		C04-C03	
								millions	%	millions	%
<b>Total impôt sur le bénéfice</b>	<b>700,0</b>	<b>793,6</b>	<b>881,9</b>	<b>719,2</b>	<b>473,3</b>	<b>597,8</b>	<b>715,5</b>	<b>117,7</b>	<b>19,7%</b>	<b>242,2</b>	<b>51,2%</b>
Impôt sur le bénéfice	700,0	790,2	878,1	715,1	470,4	594,7	711,8	117,1	19,7%	241,4	51,3%
Centime additionnel halle 6 sur le bénéfice	∞	3,4	3,8	4,1	2,9	3,1	3,7	0,6	20%	0,8	27,5%
<b>Total impôt sur le capital</b>	<b>130,3</b>	<b>137,5</b>	<b>143,5</b>	<b>184,0</b>	<b>206,6</b>	<b>184,0</b>	<b>199,2</b>	<b>15,2</b>	<b>8,3%</b>	<b>-7,4</b>	<b>-3,6%</b>
Impôt sur le capital	130,3	136,8	142,8	182,9	205,3	183,0	198,1	15,1	8,3%	-7,2	-3,5%
Centime additionnel halle 6 sur le capital	∞	0,7	0,7	1,0	1,3	1,0	1,1	0,1	12%	-0,2	-13%
<b>Sous-total impôt PM</b>	<b>830,2</b>	<b>931,1</b>	<b>1'025,3</b>	<b>903,2</b>	<b>679,9</b>	<b>781,8</b>	<b>914,7</b>	<b>132,9</b>	<b>17,0%</b>	<b>234,8</b>	<b>34,5%</b>
Ecriture de régularisation reliquat	∞	7,4	∞	∞	∞	∞	∞	∞	∞	∞	∞
<b>TOTAL IMPÔT PM</b>	<b>830,2</b>	<b>938,5</b>	<b>1'025,3</b>	<b>903,2</b>	<b>679,9</b>	<b>781,8</b>	<b>914,7</b>	<b>132,9</b>	<b>17,0%</b>	<b>234,8</b>	<b>34,5%</b>

Le produit des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élève dans les comptes 2004 à 914,7 millions de francs, soit un écart de 132,9 millions (+17,0%) par rapport au budget 2004 et une augmentation de 234,8 millions (+34,5%) par rapport aux comptes 2003.

Les comptes 2004 des personnes morales comprennent les éléments suivants :

- l'estimation de l'impôt 2004 s'élevant 834,5 millions de francs ;
- le différentiel 2003 : différence entre l'impôt estimé 2003 et la production réelle de l'impôt 2003, correspondant à 53,1 millions (dont 35,0 millions de production extraordinaire) ;
- le différentiel 2002 : différence entre l'impôt estimé 2002 et la production réelle de l'impôt 2002, correspondant à 20,2 millions ;
- le différentiel 2001 : différence entre l'impôt estimé 2001 et la production réelle de l'impôt 2001, correspondant à -5,6 millions ;
- les rectifications de taxation des années antérieures à 2001 pour un montant de 5,4 millions ;
- les amendes et majorations sur acomptes provisionnels qui se soldent avec un montant de 7,0 millions.

Parmi l'ensemble des personnes morales, des bordereaux d'impôts de liquidation de sociétés immobilières ont été notifiés par l'Administration fiscale pour un total d'impôt cantonal de 13,3 millions pour l'année fiscale 2002 et de 33,4 millions pour l'année fiscale 2003.

### 3.1.2.1. Impôt sur le bénéfice

Le produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales se monte à 715,5 millions de francs en 2004; il dépasse le budget 2004 de 117,7 millions (+ 19,7%) et en augmentation de 242,2 millions (+ 51,2%) par rapport aux comptes 2003. Ce montant inclut 9,1 millions d'amendes et majorations (pénalité) sur les mensualités non versées ainsi que 3,1 millions de production reliquat sur les années antérieures à 2001. A cela s'ajoutent 3,7 millions au titre de centime additionnel de la Halle 6.

### 3.1.2.2. Impôt sur le capital

Le produit de l'impôt sur le capital s'élève à 199,2 millions de francs, en dessus du budget de 15,2 millions (+ 8,3%) et en baisse de 7,4 millions (- 3,6%) comparé aux comptes 2003.

### 3.1.3. Autres impôts

Le tableau ci-après présente les comptes 2004, selon les rubriques budgétaires, pour les autres impôts.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004	C04-B04		C04-C03	
								millions	%	millions	%
Impôts fonciers	91.4	89.2	87.8	96.1	109.4	100.0	101.3	1.3	1.3%	-8.1	-7.4%
Impôts spéciaux	10.6	19.4	33.5	34.3	23.1	30.0	31.5	1.5	4.9%	8.3	36.1%
Produit de l'enregistrement et timbre	215.3	214.9	164.7	174.7	190.0	154.5	166.2	11.7	7.6%	-23.8	-12.5%
Produit des successions	330.2	148.2	205.2	141.0	155.0	133.1	248.8	115.7	86.9%	93.8	60.5%
Autres impôts cantonaux	86.5	89.4	82.1	93.9	96.7	96.8	105.5	8.7	9.0%	8.8	9.1%
<b>TOTAL AUTRES IMPÔTS</b>	<b>733.9</b>	<b>561.1</b>	<b>575.4</b>	<b>540.0</b>	<b>574.3</b>	<b>514.3</b>	<b>653.3</b>	<b>138.9</b>	<b>27.0%</b>	<b>79.0</b>	<b>13.8%</b>

Les impôts fonciers (**impôt immobilier complémentaire**) s'élèvent à 101,3 millions de francs. Ils enregistrent un excédent de 1,3 millions (+ 1,3%) par rapport au budget 2004 et une baisse de 8,1 millions (- 7,4%) par rapport aux comptes 2003.

Les impôts spéciaux, eux, se montent à 31,5 millions et dépassent le budget de 1,5 million (+4,9%) et sont en augmentation de 8,3 millions (+ 36,1%) au regard des comptes 2003.

Par rapport aux comptes 2003, le produit de **l'enregistrement et du timbre** s'élève à 166,2 millions de francs et régresse de 23,8 millions (- 12,5%). Un excédent de 11,7 millions (+ 7,6%) est quant à lui enregistré au regard du budget 2004.

Le produit des **successions** se monte à 248,8 millions et se fixe à 115,7 millions (+ 86,9%) au-dessus des prévisions budgétaires. Il enregistre également une hausse de 93,8 millions (+ 60,5%) par rapport aux comptes 2003.

Quant aux **autres impôts cantonaux**, ils se montent à 105,5 millions de francs. Ils sont composés de l'impôt sur les véhicules à moteur, de l'impôt sur les bateaux et de la taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie. Dépassant le budget de 8,7 millions (+ 9,0%), ils présentent une hausse de 8,8 millions (+ 9,1%) par rapport aux comptes 2003.

### 3.2. Les patentes et concessions (nature 41)

Les patentes et concessions atteignent 14,7 millions aux comptes 2004, soit 4,1 millions de plus que prévu. Ce revenu supplémentaire provient majoritairement (3,6 millions) du service « autofinancé » de la commission cantonale du Sport-Toto et fait suite une dissolution de la réserve de compensation des bénéficiaires.

### 3.3. Les revenus des biens (nature 42)

Pour l'année 2004, les revenus des biens s'élèvent à 234,6 millions, soit 32,5 millions de revenus supplémentaires par rapport au montant initialement prévu et une diminution de 40,3 millions comparés à 2003. Toutefois, l'année 2003 a été marquée par l'arrêt de la comptabilisation, dans les investissements, des dotations aux fondations immobilières de droit public, qui a entraîné un excédent d'amortissement dissous dans les revenus des biens à hauteur de 69 millions.

Les principaux écarts positifs au budget concernent les intérêts sur créances fiscales avec 11,9 millions supplémentaires dont 6,4 millions liés à des corrections comptables, les actions de la BCGe avec 8,1 millions ainsi que les rémunérations des garanties avec 2,3 millions supplémentaires. Les intérêts du patrimoine financier et administratif sont en deçà du budget avec un écart, respectivement, de 3,8 millions et 1,5 million. Les produits des swaps sont également inférieurs au budget de 1,3 million. Les revenus des locations réalisent un dépassement de 9,8 millions, la direction du logement affiche 5 millions supplémentaires aux revenus prévus. On relève également l'augmentation de la rétrocession de l'Aéroport international de Genève (AIG) avec 2,2 millions supplémentaires, résultat d'un bénéfice en augmentation (50% en retour à l'Etat).

### **3.4. Les recettes diverses (nature 43)**

Les recettes diverses - émoluments administratifs, amendes, ventes de marchandises, redevances d'utilisation, dédommagements de tiers, dissolutions de provisions, - atteignent 511,3 millions aux comptes 2004. Elles sont supérieures de 31,6 au budget. Ces revenus supplémentaires proviennent principalement des dissolutions de provisions avec +22,4 millions.

Parmi les autres écarts positifs par rapport au budget, on relève la dissolution du fonds pour le chômage (+ 5,2 millions), les remboursements des frais d'affranchissement au service de l'AFC (+ 5,2 millions), les recettes de l'office de la jeunesse (+ 2,3 millions, hors dissolution de provisions), les émoluments de la direction du logement (+ 2,1 millions) ainsi que les recettes de l'office cantonal de l'emploi (+ 4,5 millions). Quelques écarts négatifs sont également à relever tels que les recettes de l'office des poursuites et faillites (- 4,6 millions), les amendes :- 2,6 millions, les recettes de la direction générale des CASS (- 3,7 millions) ainsi que celles de l'Office cantonal des personnes âgées (- 2,5 millions).

#### **3.4.1. Les dissolutions de provisions et réserves (nature 439) . Voir chapitre**

##### ***2.4.5 dissolutions de provisions et réserves***

### **3.5. Les parts à des recettes sans affectation (nature 44)**

Elles sont en retrait de 14,9 millions par rapport au budget et de 41,0 millions sur les comptes 2003. Elles atteignent 543,6 millions en 2004.

A noter dans cette nature que l'impôt anticipé (2,7 millions) a été inférieur de 4,7 millions au budget 2004 (7,5 millions). Le versement du fonds de péréquation (22,4 millions) est également inférieur de 6,9 millions au montant prévu. Enfin, la part des communes genevoises à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises a est en dessous des prévisions budgétaires (37,0 millions), atteignant 34,5 millions.

#### **3.5.1 Impôt fédéral direct**

L'impôt fédéral direct (IFD) concerne les personnes physiques (impôt sur le revenu) et les personnes morales (impôt sur le bénéfice), et inclut la partie IFD de l'impôt sur les prestations en capital (IPC), impôt qui frappe, pour les personnes physiques uniquement, les prestations en capital provenant d'institutions de prévoyance et d'assurance.

L'IFD PP est passé, dès 2001, au système de taxation postnumerando annuel, l'IFD PM

étant déjà taxé selon ce système depuis 1995. Le canton comptabilise l'IFD, dès 2002, selon le principe d'échéance. Quant à l'IFD pour le compte de la Confédération, il continue à se fonder sur le principe de caisse.

La production est distribuée de la manière suivante :

- 70% pour l'administration fédérale des contributions (principe de caisse) ;
- 17% pour le canton ;
- 13% pour le fonds de péréquation financière intercantonale, à la charge du canton.

L'IFD enregistré dans les comptes 2004 s'élève à 409.3 millions de francs, correspondant au 30% retenu par le canton (rubrique 24.440.01). Le montant du budget est à peine dépassé avec 0,2 million d'écart. En revanche, il est en baisse de 38,8 millions (- 8,7%) par rapport aux comptes 2003.

Quant au versement au titre de fonds de péréquation (rubrique 24.440.02) en faveur du canton, il s'élève à 22,4 millions de francs contre 29,3 millions au budget, soit un écart négatif de 6,9 millions (- 23,5%) et en diminution de 4,3 millions (- 16,1%) par rapport aux comptes 2003.

Ce recul est atténué par la baisse des charges au titre du versement au fonds de péréquation financière intercantonale, correspondant au 13% de la production, qui s'est fixé à 172,0 millions de francs, en dessous du budget pour 5,3 millions (- 3,0%). Le résultat net des charges et des revenus de l'IFD accuse une différence de - 1,4 million (- 0,5%) par rapport au budget 2004 et de - 22,1 millions (- 7,8%) comparé aux comptes 2003.

### **3.6. Les dédommagements de collectivités publiques (nature 45)**

Il s'agit de prestations qu'assume l'Etat de Genève pour d'autres collectivités (cantons, communes, Confédération). Avec 88,5 millions, les dédommagements de collectivités publiques excèdent de 6,9% (5,7 millions) le budget 2004. Les revenus liés aux retenues aux communes à l'administration fiscale sont inférieurs de 4,6 millions. Ce montant est compensé par deux importants revenus complémentaires au DJPS, dus aux remboursements de la Confédération de 4,6 millions pour le G8 et de 3,3 millions pour le sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

### **3.7. Les subventions acquises (nature 46)**

Les subventions acquises (216,4 millions) émanent pour l'essentiel de la Confédération. Elles sont inférieures de 6 millions au budget 2004, soit -2.7%. La cause de cet écart provient d'une part de l'Office cantonal de l'emploi (- 4 millions) et d'autre part de l'office cantonal des personnes âgées (- 2 millions).

### **3.8. Les subventions à redistribuer (nature 47)**

D'un montant égal aux subventions redistribuées figurant dans les charges, soit 542,9 millions, les subventions à redistribuer – subventions pour lesquelles l'Etat ne joue que le rôle d'intermédiaire - sont présentées, comme les imputations internes, dans un deuxième volet. En effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme

en revenus).

### **3.9. Les prélèvements sur les financements spéciaux (nature 48)**

Pour 2004, les prélèvements sur les financements spéciaux représentent 13,8 millions, supérieurs de 2,5 millions au budget. Cette nature de revenus est utilisée lorsque, dans un financement spécial dont les charges doivent être équivalentes aux revenus, les charges sont supérieures. Un montant représentant la différence à combler est alors prélevé sur le compte de bilan correspondant.

### **3.10. Les imputations internes (nature 49)**

Par imputations internes, on désigne la facturation et la répartition des charges entre services de l'administration cantonale. Elles permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions. Elles n'ont donc pas d'influence sur le résultat.

En 2004, les imputations internes figurant aux revenus pour 395,4 millions sont les revenus correspondant à des montants identiques dans les charges. Elles sont principalement constituées par la recette au DAEL de la ventilation à travers les services des charges de bâtiments. Ces dernières sont établies par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sur la base de clés de répartition calculées au prorata de la superficie occupée par chaque service. Elles comprennent également les facturations entre services et permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions.

## 4. INVESTISSEMENTS

	C 2003	C2004	B 2004	C2004/B2004		C2004/C2003	
<b>Dépenses d'investissement (hors i.i. et FIDP)</b>	<b>499.6</b>	<b>394.2</b>	<b>389.8</b>	<b>+4.3</b>	<b>+1.1%</b>	<b>-105.5</b>	<b>-21.1%</b>
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Halle 6 inclus)	285.0	228.7	260.2	-31.5	-12.1%	-56.3	-19.8%
Train annuel de lois	25.8	14.7	18.7	-4.0	-21.4%	-11.1	-42.9%
Grands travaux	177.5	150.4	263.0	-112.5	-42.8%	-27.1	-15.2%
Réduction globale			-160.0	+160.0	-100.0%	+0.0	
Autres dépenses portées à l'actif	11.4	0.4	8.0	-7.6	-95.5%	-11.0	-96.8%
<b>Recettes d'investissement (hors i.i. et FIDP)</b>	<b>78.2</b>	<b>57.5</b>	<b>35.4</b>	<b>+22.2</b>	<b>+62.7%</b>	<b>-20.6</b>	<b>-26.4%</b>
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Halle 6 inclus)	16.9	3.6	5.8	-2.2	-37.5%	-13.3	-78.7%
Train annuel de lois	43.2	38.0	10.8	+27.1	+250.2%	-5.3	-12.2%
Grands travaux	9.9	7.9	10.7	-2.8	-26.2%	-2.0	-20.5%
Reprise des amortissements	8.1	8.1	8.1	-0.0	-0.0%	-0.0	-0.0%
<b>INVESTISSEMENTS NETS (hors FIDP)</b>	<b>421.5</b>	<b>336.7</b>	<b>354.5</b>	<b>-17.8</b>	<b>-5.0%</b>	<b>-84.8</b>	<b>-20.1%</b>
<b>Impacts de la transformation des subventions versées aux fondations immobilières de droit public en participation permanente</b>							
Dépenses d'investissement (LBA)	85.9	-	-				
Recettes d'investissement (GT)	16.5	-	-				
<b>INVESTISSEMENTS NETS TOTAL</b>	<b>490.9</b>	<b>336.7</b>	<b>354.5</b>	<b>-17.8</b>	<b>-5.0%</b>	<b>-154.2</b>	<b>-31.4%</b>
Assurance chômage	-	-	-				
Investissements nets autofinancés	-23.0	-9.1	-17.3	+8.2	-47.6%	+14.0	-60.7%
Investissements nets non-amortis	-121.0	-6.3	-31.4	+25.1	-79.9%	+114.7	-94.8%
<b>INVESTISSEMENTS NETS-NETS</b>	<b>346.8</b>	<b>321.3</b>	<b>305.8</b>	<b>+15.5</b>	<b>+5.1%</b>	<b>-25.5</b>	<b>-7.4%</b>

Pour l'année 2004, les dépenses d'investissements sont dans la cible du montant budgétisé – qui incluait une réduction globale de 160 millions avec 394,2 millions, ce qui représente une diminution de 105,5 millions, soit – 21,1% par rapport aux comptes 2003 (compte non tenu de l'impact de la mise en conformité des subventions versées aux fondations immobilières de droit public).

Les investissements nets sont légèrement en deçà du budget 2004, avec 336,7 millions, soit un écart de - 17,8 millions suite, principalement, à 27,7 millions de recettes supplémentaires liées aux T.P.G (18,4 millions concernant le remboursement de travaux effectués pour le compte de la ville de Genève et 9,3 millions concernant la part de la Confédération dont une subvention extraordinaire (conditionnellement remboursable) de 7,2 millions).

Concernant l'autofinancement (montant généré par le résultat du compte de fonctionnement, les amortissements ordinaires du patrimoine administratif et les dotations nettes de provisions), celui-ci s'est nettement amélioré par rapport aux comptes 2003, mais demeure négatif avec - 49 millions (- 14,6 %). L'insuffisance de financement courant est de 385,7 millions.

Les investissements « nets-nets » (dépenses dont les intérêts et les amortissements sont à la charge de l'impôt) atteignent ainsi 321,3 millions et sont légèrement supérieurs au montant budgétisé (+ 15,5 millions).

#### 4.1. Les grands travaux

Les dépenses d'investissements liées aux grands travaux dépassent le montant budgétisé (incluant une réduction globale de 160 millions) de 47,5 millions et sont inférieures aux comptes 2003 de 27,1 millions.

Les principaux chantiers de l'année 2004 ont été :

	<i>en millions</i>
Pavillons école romande pharmacie	15,4
Hôpital des enfants (loi 7163 4,1 mios, loi 8709 11,1 mios)	15,2
Halte ferroviaire Sécheron-Nations	6,1
CO Cayla	5,6
Construction de 20 EMS	4,9

Concernant les recettes, elles sont légèrement en deçà du montant budgétisé (- 2,8 millions) et atteignent 7,9 millions.

#### 4.2. La loi budgétaire annuelle

Les dépenses d'investissements engagées par la loi budgétaire annuelle s'élèvent à 228,7 millions, soit une non-dépense de 31,5 millions. Cet écart provient principalement de la dotation aux fondations immobilières de droit public, avec - 10 millions par rapport au montant initialement prévu, des dépenses liées à l'informatique, avec - 7,5 millions, ainsi que de la construction et rénovation des immeubles publics (- 6,2 millions). Ces dépenses sont également inférieures aux comptes 2003, avec un écart de 56,3 millions, soit une diminution de 19,8%.

A noter qu'il n'a pas été procédé aux reports de crédits sur la loi budgétaire annuelle en raison de l'insuffisance de financement des investissements.

Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants:

- Les transports publics, avec un total de 79,6 millions, dont 68,4 millions consacrés à la construction de nouvelles infrastructures, soit 16,3 millions de plus que le montant initialement prévu, et 5,5 millions pour l'entretien des infrastructures existantes;
- Les immeubles publics et locatifs (hors rénovation des chaufferies) : 35,6 millions ont été dépensés au titre de la construction et de la rénovation;
- L'informatique : 31,2 millions, soit une diminution de 13,2 millions par rapport à 2003 ;
- L'entretien et l'amélioration du réseau routier cantonal atteignent 12 millions ;
- Les HUG totalisent 7,1 millions de dépenses ;
- Les fondations immobilières de droit public : 7 millions de dotations;
- La fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif : 4 millions ;

#### 4.3. Le train annuel

Les crédits dépensés, pour l'année 2004, au titre du train annuel sont légèrement inférieurs, - 4 millions, au montant budgétisé et atteignent 14,7 millions. Ils sont en nette diminution comparés aux comptes 2003, avec - 11,1 millions, soit - 42,9%.

Les plus importants crédits ont été :

	<i>en millions</i>
Programme tripartite Unige-Unil-EPFL	2,8
Achats de matériels informatiques	2,8
Hôpitaux universitaires de Genève	2,0

Les recettes liées au train annuel sont en revanche supérieures au montant prévu avec + 27,1 millions et s'élèvent à 38 millions. Cette différence provient de recettes supplémentaires liées aux T.P.G à hauteur de 27,7 millions (18,4 millions concernant la part de la ville et 9,3 millions pour les T.P.G).

## **5. LA BANQUE CANTONALE ET LA FONDATION DE VALORISATION**

### **5.1. Historique**

La Fondation de Valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (la Fondation) a été créée par la loi 8194 du 19 mai 2000 pour contribuer à l'assainissement de la Banque cantonale de Genève. Alors fortement grevée par de nombreuses créances, difficilement recouvrables et insuffisamment provisionnées, remontant à la crise immobilière des années 1990, la BCGE avait un besoin impératif de trouver une solution d'assainissement financier.

Au nombre des mesures nécessaires pour sauvegarder la Banque, l'Etat a créé une fondation destinée à prendre en charge ces créances afin que la BCGE puisse poursuivre son activité et assurer sa pérennité.

Les objectifs de la Fondation sont de gérer, rentabiliser, valoriser et surtout de réaliser, au meilleur prix, les actifs qui lui ont été transférés par la BCGE.

L'année 2004 a constitué sa quatrième année d'activité opérationnelle et en voici les principaux faits.

### **5.2. Plaquette d'information**

En juin 2004, une plaquette d'information sur la Fondation a été publiée. Ce document est le fruit d'un travail tripartite entre la BCGE, l'Etat et la Fondation. Son rôle est d'informer les intervenants et partenaires politiques et économiques de l'évolution des chiffres principaux liés à la Fondation : les actifs transférés de la BCGE à la Fondation, le financement de la Fondation, les pertes absorbées par l'Etat, les frais de fonctionnement de la Fondation avancés par l'Etat.

### **5.3. Remboursement des avances par la BCGE**

L'année 2004 a été l'année des négociations, entre l'Etat et la BCGE, concernant le mécanisme de remboursement des avances. En effet, la loi 8194 prévoit que la BCGE rembourse les frais de fonctionnement de la Fondation qui ont été avancés par l'Etat, ceci dès que la banque revient à meilleure fortune, c'est à dire lorsqu'elle retrouve une capacité financière solide. Ces négociations ont abouti en 2005.

### **5.4. Pertes enregistrées par l'Etat**

En 2004, une stratégie de vente des immeubles a été mise en place, d'entente entre l'Etat et la Fondation, afin d'avoir une meilleure maîtrise sur le type d'objets vendus ainsi que sur le montant des sorties de trésorerie à avancer par l'Etat.

La Fondation a d'abord catégorisé ses immeubles selon leur rendement et leur taux de perte. Puis, il a été convenu d'un budget global de vente de 500 millions répartis ainsi : 200 millions d'immeubles dont le rendement est inférieur à 3% et le taux de perte supérieur à

50% ; 200 millions d'immeubles dont le rendement est supérieur à 3% et le taux de perte inférieur à 50% ; enfin 100 millions d'immeubles dont le rendement est supérieur à 3%.

La Fondation a vendu finalement pour 772 millions d'objets, soit plus que prévu, car le marché immobilier est resté aussi porteur que durant l'année 2003. Au niveau de la comptabilisation des pertes pour l'Etat, cela représente 451 millions, dont 239 millions sont des pertes dues à vue.

Au niveau de la trésorerie, l'Etat a limité ses paiements à 250 millions de pertes en 2004. Les autres pertes dues à vue seront payées les années suivantes. C'est une stratégie qui permet non seulement à l'Etat de répartir le poids de la dette dans le temps mais également à la Banque cantonale de Genève de limiter la masse de liquidités qu'elle devrait placer dans un marché qui n'est pas encore revenu dans sa phase la plus favorable.

### **5.5. Avances de l'Etat**

Les avances de l'Etat se sont élevées à 35 millions en 2004. Grâce aux nouveaux outils mis en place par la Fondation, le niveau des avances de l'Etat a été suivi régulièrement durant l'année 2004.

En outre, la stratégie de vente des immeubles, citée dans le précédent paragraphe, a permis de contrôler le montant global des avances. En minimisant autant que possible la vente d'immeubles qui rapportent, la stratégie a eu un impact direct sur le niveau des avances. Enfin, des loyers en gérance légale aux offices de poursuites ont été débloqués durant l'année 2004, lesquels ont également eu un impact direct sur le montant des avances.

### **5.6. Stratégie**

La stratégie mise en place en 2004 sur la vente des immeubles selon leur rendement et leur taux de perte sera poursuivie en 2005. Il s'agit d'un outil indispensable pour le pilotage et le suivi des ventes et des avances.

## 6. TRESORERIE GENERALE DE L'ETAT DE GENEVE

### 6.1. Rappel des objectifs en matière de gestion de la dette

Pour 2004, la Trésorerie générale de l'Etat de Genève s'est fixé les objectifs suivants en matière de gestion de la dette de l'Etat :

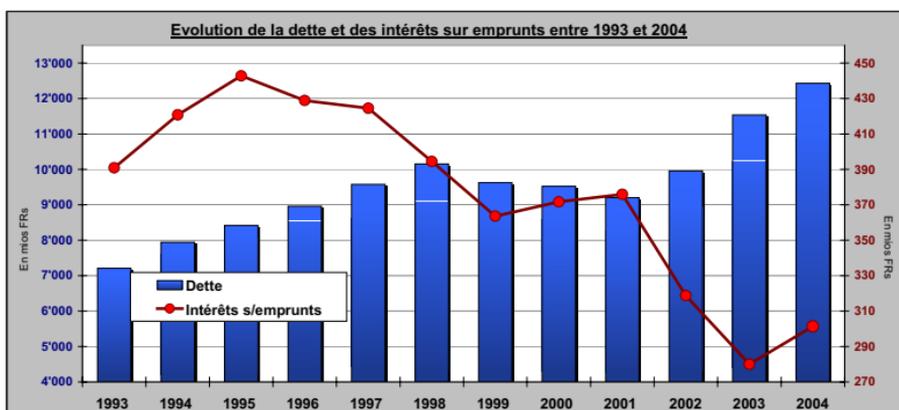
- maintenir le taux moyen de la dette de l'Etat entre 2,5% et 2,75%;
- veiller à maintenir la structure de dette entre parts à taux fixe et à taux variable à 2/3 et 1/3 (risque de taux);
- veiller à maintenir le risque de liquidités entre 25% pour le court terme (jusqu'à 12 mois) et 75% pour le moyen et long terme.

### 6.2. Gestion de la dette - bilan 2004

La dette de l'Etat a progressé au cours de 2004 puisqu'elle atteint désormais la somme de 12'431,9 millions. Entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, la dette s'est en effet accrue de 895 millions ou de 7,76 %.

#### Evolution de la dette et des intérêts sur emprunts entre 1993 et 2004

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Dette</b>	7'210	7'945	8'416	8'961	9'578	10'153	9'625	9'524	9'204	9'957	11'536	12'432
<b>Intérêts s/emprunts</b>	391	421	443	429	425	395	364	372	376	319	280	301



Cette évolution reflète à l'évidence les besoins de financement auxquels l'Etat a dû faire face, pour assurer notamment :

- l'autofinancement (cash flow) lié aux opérations courantes
- les investissements nets
- les pertes payées (Fondation de valorisation)
- les avances (Fondation de valorisation).

### 6.2.1. Structure de la dette - évolution en 2004

Alors qu'à fin 2003, plus de 39 % de la dette de l'Etat reposait sur des financements à court terme, impliquant des risques liés tant aux taux d'intérêts qu'aux liquidités, la Trésorerie générale a résolument opté en 2004 pour un rééquilibrage de la structure de la dette, en transformant une bonne partie du court terme en long terme, tout en finançant l'accroissement de la dette. Cette opération a pu se faire de manière assez aisée, d'autant que les taux d'intérêts se sont maintenus à des niveaux planchers.

C'est ainsi que la Trésorerie générale a procédé à des refinancements à moyen et long terme à taux fixes pour un total de 1'869 millions, au taux moyen de 2,719 % et pour une durée moyenne de 7,74 ans.

La structure de la dette s'en est dès lors trouvée assez sensiblement modifiée comme le montre le tableau ci-dessous, pour se rapprocher de l'objectif fixé :

Structure de la dette (risque de taux)	31.12.2003	31.12.2004	Objectif 2005
taux variable	39,3%	35,3%	30 %
taux fixe	60,7%	64,7%	70 %
total	100,0%	100,0%	100,0%

En terme de risque de liquidités, la structure a également évolué vers un meilleur équilibre grâce à un allongement de la durée de vie de la dette :

Structure de la dette (risque de liquidités)	31.12.2003	31.12.2004	Objectif 2005
court terme (jusqu'à 12 mois)	27,16%	23,25%	25,0%
moyen et long terme	72,84%	76,75%	75,0%
total	100,0%	100,0%	100,0%

### 6.2.2. Taux moyen de la dette

Depuis 1998, l'objectif fixé était de maintenir le taux moyen de la dette inférieur à 4%. Pour 2004 le résultat est allé au-delà de toute espérance puisqu'il atteint le niveau de 2,58 % :

Taux moyen net	1999	2000	2001	2002	2003	2004
	3,70 %	3,92 %	3,88 %	3,04 %	2,46 %	2,58 %

Ces niveaux correspondent à ceux des années 1966 à 1968, à savoir les plus bas jamais atteints à l'Etat, voire le plus bas absolu pour 2003 depuis qu'une statistique existe en la matière.

Le service direct de la dette a aussi évolué de manière positive, et cela en dépit de la progression de la dette, et se présente comme suit dans les comptes :

(en millions)	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Intérêts bruts	364,4	380,9	379,5	317,0	278,8	301,9

(hors intérêts fiscaux)

### 6.2.3. Niveau de la dette

Après avoir enregistré un recul de 1999 à 2001, la dette est repartie à la hausse depuis 2002, en progression de 2'474 millions de 2002 à 2004, dépassant son précédent le plus haut enregistré en 1998, comme le montre le tableau ci-dessous :

(en millions)	1999	2000	2001	2002*	2003*	2004*
<b>Dettes totales</b>	9'624,8	9'416,1	9'203,8	9'957,2	11'536,0	12'431,9

\* sans les c/c d'Etat, les fonds spéciaux et legs

#### 6.2.4. Evolution mensuelle de la dette sur l'exercice 2004

L'évolution mensuelle de la dette pendant l'exercice 2004 peut se décomposer de la façon suivante :

- En matière de recettes, la période de janvier-février est synonyme de période creuse au niveau des recettes fiscales, puisque les premières rentrées sont prévues pour le mois de mars (échéance du premier acompte provisionnel). Ce n'est donc qu'à partir du 10 mars que le rythme des versements des acomptes provisionnels des contribuables reprend et ceci jusqu'au mois de décembre. De plus, durant la période de mars à avril (voire mai selon les cas), le phénomène est accentué par un afflux lié au versement de l'IFD. A partir de juin, les recettes fiscales reprennent leur rythme normal, mais à un niveau plus faible que la moyenne annuelle.
- En matière de sorties de trésorerie, celles-ci sont relativement stables au cours du premier trimestre, plus importantes en juillet et août en raison du versement à la Confédération de la part IFD qui lui revient, et tendent à augmenter durant le dernier trimestre en fonction de l'avancement des différents projets d'investissements.
- En matière d'évolution de la dette, cette dernière augmente donc pendant les mois de janvier et février, puis baisse en mars, avril et mai, pour ensuite repartir à la hausse au courant des mois de juin, juillet et août, pour enfin se stabiliser selon la résultante des entrées et des sorties sur la fin de l'année.

#### 6.2.5. Principales opérations réalisées en 2004

##### A moyen et long terme :

Les refinancements à moyen et long terme, tous à taux fixe, ont représenté en 2004 un total de 1'869 millions en 23 transactions. Le taux moyen de ces nouvelles émissions a été de 2,719 % pour une durée moyenne de 7,74 ans.

##### A court terme :

Les emprunts à court terme ont atteint 11'205 millions en 174 transactions.

Les lignes de crédit confirmées en compte-courant ou en compte à vue, soit sous forme d'avances à terme, ont pu être confirmées pour un total de 1'150 millions.

Quant aux créances comptables à court terme, celles-ci ont été moins sollicitées que l'année précédente.

## **6.3. Gestion des liquidités : bilan 2004**

### **6.3.1. Rappel des objectifs de la gestion des liquidités**

En 2004, la politique des "flux tendus" initiée l'année précédente a été poursuivie, permettant ainsi de mieux coller à la réalité et de préciser en parallèle les relations entre le département des finances et les autres départements par une collecte d'informations liées notamment aux dépenses, ce qui a induit une planification plus efficace.

### **6.3.2. Gestion des entrées et des sorties**

La gestion des entrées et des sorties est un élément essentiel pour une gestion optimale des liquidités. Celle-ci passe par la mise en œuvre d'un plan de trésorerie qui comprend non seulement les sorties (décaissements), mais aussi les entrées (recettes fiscales principalement), d'où la nécessité de connaître l'ensemble des éléments en provenance de tous les départements. Comme indiqué plus haut, cette démarche, initiée en 2003, s'est poursuivie en 2004, et a permis de gérer les liquidités à flux tendus.

En matière de décaissements, le premier objectif a été de mieux cerner les prévisions de dépenses des départements, mais aussi de mieux anticiper les besoins de liquidités pour couvrir leurs besoins. Ce travail a été effectué tout au long de 2003 et s'est poursuivi en 2004.

Quant aux encaissements, la problématique est beaucoup plus difficile à appréhender et la collaboration avec l'administration fiscale cantonale (AFC) et l'organisation des systèmes d'information (OSI) se poursuit, avec également pour objectif de mieux anticiper les rentrées. Contrairement aux dépenses, les recettes sont difficilement planifiables car elles dépendent de multiples facteurs internes et externes à l'administration.

### **6.3.3. Rationalisation des comptes auprès d'organismes financiers**

Un inventaire non exhaustif a permis de recenser plus 839 comptes bancaires et postaux fin 2002, pour partie inscrits au bilan de l'Etat et pour partie hors bilan. Le recensement de ces comptes a constitué la première étape, la seconde consistant à les qualifier (origine, but, ayant droit économique, signature(s) autorisée(s), etc.). Ainsi, 82 comptes ont été bouclés en 2003 et 83 en 2004.

Leur gestion fait actuellement l'objet d'une analyse fine de rationalisation avec, comme objectif principal, la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion, tels que le cash pooling. Au 31 décembre 2004, le nombre total de comptes restant ouverts s'élevait à 674.

### **6.3.4. Cash pooling**

Pour rappel, 2003 a été l'année de conception du cash pooling, ou centralisation sur un point unique des comptes bancaires des différents départements et services de l'Etat de Genève.

Les travaux menés alors ont été les suivants :

- Recensement des comptes bancaires et postaux.
- Consolidation de la ligne de crédit à disposition de l'Etat de Genève.
- Collaboration avec la Banque cantonale de Genève pour une distribution électronique des données financières mettant à jour la Comptabilité financière intégrée.

D'importants travaux de centralisation à la BCGe et de mise en pratique du système au sein de l'administration ont été effectués durant toute l'année 2004. Les opérations suivantes ont été totalement intégrées au cash pooling :

- Tous les décaissements des salaires gérés par l'Office du Personnel (DF) et par les Services administratifs et financiers (DIP).
- Tous les décaissements des emplois temporaires cantonaux du Service des mesures cantonale (DEEE).

Les règlements assurés par ces trois services représentent une somme mensuelle d'environ 134 millions, dont les frais de paiement ainsi que la mise à disposition des fonds en date valeur ont pu être maîtrisés.

D'autres services bénéficient du cash pooling :

- L'Administration fiscale cantonale.
- Le Service des contraventions.
- Le Service des assurances de l'Etat.
- L'Office cantonal de la population.

On relèvera que le Pouvoir judiciaire est également partie prenante au cash pooling depuis décembre 2004.

Grâce à l'automatisation du cash pooling à la Banque cantonale de Genève, les positions de ces comptes bancaires sont mises à zéro tous les jours et les sommes y relatives mises à la disposition de la Trésorerie Générale.

La problématique des encaissements a aussi été abordée. Jusqu'à présent les fonds de l'Etat de Genève transitaient par de multiples comptes postaux et il en découlait 48h de retard dans la mise à disposition des fonds. L'ensemble de l'administration a adopté le mode d'encaissement par BVRB (Bulletin de Versement avec Référence Bancaire), ce qui a eu pour effet la mise à disposition immédiate des fonds et leur réception sur un point d'entrée unique.

Ce principe a aussi été étendu en 2005 à l'Administration fiscale cantonale pour la perception des impôts (Impôt cantonal et communal et Impôt fédéral direct).

Le cash pooling est en partie opérationnel dans certains établissements publics autonomes (Hospice Général, Maison de Vessy, EPSE, FSASD), avec la mise à disposition de l'outil de trafic des paiements "Office-Wings Network" pour l'acheminement de tout type de transaction financière.

#### **6.4. Gestion Financière Intégrée (gestion des liquidités)**

Le projet de Gestion Financière Intégrée (gestion des liquidités), résultant d'une motion déposée par le Grand Conseil, va dans le sens de la mise en place d'un concept de gestion

centralisée des liquidités, concept s'appuyant sur des outils de gestion efficaces, des systèmes de gestion type "cash-pooling", une méthodologie de gestion des comptes courants, des procédures de création de comptes auprès d'organismes financiers, ainsi que les systèmes de contrôles y relatifs. Tout le concept fait partie intégrante de la plateforme de base qui n'est rien d'autre que la CFI – Comptabilité Financière Intégrée. La gestion financière intégrée doit respecter l'autonomie de gestion des services, tout en optimisant l'utilisation des liquidités disponibles de ces mêmes services, à travers une vision "Etat de Genève".

Ce concept sera finalisé par la rédaction de la réponse à la Motion 1483 pour avril 2005.

## Conclusion

L'année 2004 marque un tournant, mais certainement pas la fin des efforts à consentir pour rétablir l'équilibre des finances cantonales. On le constate à la lecture de l'exposé des motifs, la dette est en augmentation en raison des déficits persistants, de l'insuffisance de financement engendrée par un déséquilibre structurel, insuffisance aggravée par les opérations d'assainissement conduites par la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

Certes, le défaut de financement diminue quelque peu mais mais il reste préoccupant, tout comme le niveau de la dette, qui passe la barre des 12 milliards de francs.

Le Conseil d'Etat avait annoncé, en 2004, lors de la présentation du budget 2004, des comptes 2003 et du Plan financier quadriennal, les travaux qu'il entendait conduire pour remplir ses objectifs. Parmi ceux-ci, Ge-Pilote constitue un projet indispensable dont la réalisation doit être menée à bien, certes par étapes, mais sans faillir. Il doit fournir les outils indispensables aux prises de décision politiques cohérentes dans un contexte comme celui que nous connaissons. Les efforts faits pour réduire les dépenses générales sont réels et le fait que la Centrale commune d'achat (CCA) obtienne des économies d'échelle notables dans le domaine des biens et services est appréciable. Enfin, les décisions prises en matière de priorisation des investissements informatiques portent leurs fruits et permettent une maîtrise des frais de fonctionnement et d'investissement relatifs à ce domaine.

Pour ce qui touche les recettes fiscales, celles qui sont inscrites aux comptes sont forcément estimées puisque la production ne débute qu'en 2005, dans le système postnumerando. Elles tiennent compte de tous les éléments connus au moment du bouclage des comptes et s'appuient pour la première fois, s'agissant des personnes morales, sur un panel d'entreprises volontaires pour fournir régulièrement des informations concernant leurs résultats constatés ou attendus.

Il faut souligner, pour terminer, que les comptes de l'Etat sont la résultante des efforts et des prestations accomplis tout au long de l'année par les collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique. Les chiffres présentés ne permettent pas de refléter la somme de travail et d'engagement que fournissent celles et ceux qui sont engagés au sein du service public. Ils méritent la reconnaissance de tous, d'autant plus dans une période difficile durant laquelle ils consentent aussi à certains sacrifices en termes salariaux.

Nous devons tous aspirer à des finances publiques saines dans la durée. Ce n'est pas là un dogme, mais la condition indispensable pour renforcer le lien de confiance qui doit exister entre un Etat et ses citoyens contribuables. Chacun doit être certain que les deniers publics sont bien dépensés. Chacun doit être convaincu aussi que l'Etat assume ses obligations dans la durée, en s'appuyant sur un système fiscal ressenti comme équitable. La voie est étroite et demande une volonté forte et de la constance.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le Chancelier d'Etat  
Robert Hensler

La Présidente  
Martine Brunschwig Graf

*Annexes :*

*1. Opérations courantes de l'Etat de Genève*

*2. Opérations relatives aux créances transférées à la fondation de valorisation*

*3. Récapitulation consolidée*

**COMPTÉ ADMINISTRATIF 2004**  
**1. OPERATIONS COURANTES DE L'ETAT**

	COMPTÉ 2004		BUDGET 2004		COMPTÉ 2003	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
<b>FUNCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDES TRIMÉES (ET A REDISTRIBUER) ET ATTRIBUTIONS A LA RÉSERVE CONJONCTURELLE</b>						
Résultat de fonctionnement (col. gauche - boni / col. droite - déficit)	7'418'333'513.66	7'095'689'981.74	6'765'933'506	6'436'189'004	7'222'849'921.30	6'791'614'309.86
	-	322'643'631.92	-	329'744'502	-	431'235'611.44
<b>CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDES TRIMÉES (ET A REDISTRIBUER) ET AVANT RÉSERVE CONJONCTURELLE</b>						
Résultat avant réserve conjoncturelle (col. gauche - boni / col. droite - déficit)	6'480'123'230.90	6'157'479'586.98	6'322'971'417	5'983'226'915	6'328'535'057.37	5'989'220'879.27
	-	322'643'631.92	-	329'744'502	-	459'314'178.10
Dotation / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche - abation / col. droite - dissolution)	-	-	-	-	-	28'078'566.66
<b>Résultat après variation de la réserve conjoncturelle</b> (col. gauche - boni / col. droite - déficit)	-	322'643'631.92	-	329'744'502	-	431'235'611.44
<b>Résultat avant réserve conjoncturelle hors provisions et réserves</b> (col. gauche - boni / col. droite - déficit)	-	313'224'476.96	-	327'293'917	-	564'817'834.93
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	938'210'282.76	938'210'282.76	442'962'089	442'962'089	894'314'863.93	894'314'863.93
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA <sup>1</sup> au PF <sup>2</sup> (avant imputations internes)	394'186'663.55	57'511'301.47	389'848'404	35'354'605	585'527'252.57	94'630'985.97
Imputations internes	50'202'318.90	50'202'318.90	-	-	52'927'669.15	52'927'669.15
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	444'388'372.45	107'713'620.37	389'848'404	35'354'605	638'454'921.72	147'558'655.12
Transfert du PA au PF à la valeur comptable	-	-	-	-	-	-
<b>Investissements nets</b> (col. gauche - recettes nettes / col. droite - dépenses nettes)	-	336'674'752.08	-	354'493'799	-	490'896'266.60
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>FINANCEMENT</b>						
Investissements nets	336'674'752.08	-	354'493'799	-	490'896'266.60	-
Amortissements du PA	-	264'219'302.44	-	267'716'557	-	283'544'092.26
Résultat de fonctionnement après attribution à la réserve conjoncturelle	322'643'631.92	-	329'744'502	-	431'235'611.44	-
Dotations aux provisions	-	119'466'958.12	-	90'120'500	-	71'425'177.25
Dotation à la réserve conjoncturelle	-	-	-	-	-	-
Dissolution de provisions	110'047'703.16	-	87'669'915	-	166'928'834.08	-
Dissolution de la réserve conjoncturelle	-	-	-	-	280'785'666.66	-
<b>Financement courant</b> (col. gauche - existant / col. droite - insuffisance)	-	385'679'926.60	-	414'071'159	-	762'170'009.27
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>DÉCOUVERT</b>						
Financement courant	385'679'926.60	-	414'071'159	-	762'170'009.27	-
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche - diminution / col. droite - augmentation)	-	724'654'449.64	-	867'772'942	-	207'352'174.34
Variation nette des provisions et de la réserve (col. gauche - déduction nette / col. droite - dissolution nette)	-	-	-	-	-	-
Variation du découvert (col. gauche - augmentation de la fortune 204, diminution du découvert / col. droite - diminution de la fortune 204, augmentation du découvert)	941'915'419.66	-	2'450'585	-	-	123'562'223.49
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	-	322'643'831.92	-	329'744'502	-	431'235'611.44

Legendes:  
- Patrimoine administratif  
- Patrimoine financier



## COMPTES ADMINISTRATIF 2004 2. OPERATIONS RELATIVES AUX CREANCES EXIGIBLES A TERME TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION

	COMPTÉ 2004		BUDGET 2004		COMPTÉ 2003	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL CHARGES ET REVENUS AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUEES (ET A BORDS TREASURIER) ET ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE</b>	505'029'439.72	505'029'439.72	430'000'000	430'000'000	764'509'902.57	764'509'902.57
<b>Résultat de fonctionnement</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)						
<b>CHARGES ET REVENUS, hors imputations internes, subventions redistribuées (et à BORDS TREASURIER) ET A PART RESERVE CONJONCTURELLE</b>	505'029'439.72	505'029'439.72	430'000'000	430'000'000	764'509'902.57	764'509'902.57
<b>Résultat avant réserve conjoncturelle</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)						
Dotations / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche : dotations / col. droite : dissolution)						
<b>Résultat après variation de la réserve conjoncturelle</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)						
<b>Résultat avant réserve conjoncturelle hors provisions et réserves</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	451'571'114.06	451'571'114.06		430'000'000		733'051'260.83
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)						
<b>INVESTISSEMENTS</b>	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses et Recettes sans transfert du PA <sup>1</sup> au PF <sup>2</sup> (avant imputations internes)	-	-	-	-	-	-
Imputations internes	-	-	-	-	-	-
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	-	-	-	-	-	-
Transfert du PA au PF à la valeur comptable	-	-	-	-	-	-
<b>Investissements nets</b> (col. gauche : recettes nettes / col. droite : dépenses nettes)	-	-	-	-	-	-
<b>FINANCEMENT</b>						
Investissements nets						
Amortissements du PA						
Résultat de fonctionnement		26'729'162.83				15'729'320.87
Dotations aux provisions						
Dotations à la réserve conjoncturelle						
Dissolutions de provisions	478'300'276.89		430'000'000		748'780'561.70	
Dissolutions de la réserve conjoncturelle						
<b>Financement</b> (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)	451'571'114.06	451'571'114.06		430'000'000		733'051'260.83
<b>DÉCOUVERT</b>						
Financement	451'571'114.06		430'000'000		733'051'260.83	
Variation nette du patrimoine administratif (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)						
Variation nette des provisions et de la réserve (col. gauche : dotations nettes / col. droite : dissolution nettes)						
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la fortune ou diminution du découvert / col. droite : diminution de la fortune ou augmentation du découvert)		451'571'114.06		430'000'000		733'051'260.83

Légende :

<sup>1</sup> Patrimoine administratif

<sup>2</sup> Patrimoine financier



**COMPTE ADMINISTRATIF 2004**  
**3. RECAPITULATION CONSOLIDÉE**

FONCTIONNEMENT	COMPTÉ 2004			COMPTÉ 2003		
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
<b>TOTAL CHARGES ET REVENUS</b> , AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES ET A REDISTRIBUER ET AT TRIENNALE LA RÉSERVE CONJONCTURELLE						
<b>Résultat de fonctionnement</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	7 923 362 953,38	7 600 719 321,46 322 643 631,92	7 195 933 506	6 866 189 004 329 744 502	7 987 359 823,87	7 556 124 212,43 431 235 611,44
<b>CHARGES ET REVENUS</b> , HORS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES ET A REDISTRIBUER ET AVANT RÉSERVE CONJONCTURELLE	6 985 162 670,62	6 662 509 038,70	6 752 971 147	6 423 228 915	7 093 044 959,94	6 833 370 781,84
<b>Résultat avant réserve conjoncturelle</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	-	322 643 631,92	-	329 744 502	-	459 314 178,10
Dotation / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche : dotation / col. droite : dissolution)	-	-	-	-	-	28 078 566,66
<b>Résultat après variation de la réserve conjoncturelle</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	-	322 643 631,92	-	329 744 502	-	431 235 611,44
<b>Résultat avant réserve conjoncturelle hors provisions et réserves</b> (col. gauche : bon / col. droite : déficit)	-	764 795 599,02	-	757 293 917	-	1 287 869 095,76
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	938 210 282,76	938 210 282,76	442 962 089	442 962 089	894 314 863,93	894 314 863,93
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
Dépenses et Recettes sans transfert du P <sup>1</sup> au P <sup>2</sup> (avant imputations internes)	394 186 053,55	57 511 301,47	389 848 404	35 354 605	585 527 252,57	94 630 985,97
Imputations internes	50 202 318,90	50 202 318,90	-	-	52 927 669,15	-
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	444 388 372,45	107 713 620,37	389 848 404	35 354 605	638 454 921,72	147 588 985,12
<b>Investissements nets</b> (col. gauche : recettes nettes / col. droite : dépenses nettes)	-	<b>336 674 752,08</b>	-	<b>354 493 799</b>	-	<b>490 896 266,60</b>
<b>FINANCEMENT</b>						
Investissements nets	336 674 752,08	-	354 493 799	-	490 896 266,60	-
Amortissements du PA	264 219 302,44	264 219 302,44	-	267 716 557	-	283 544 092,26
Résultat de fonctionnement	322 643 631,92	146 196 020,95	329 744 502	90 120 500	431 235 611,44	-
Dotations aux provisions et réserves	-	-	-	-	-	-
Dotation à la réserve conjoncturelle	588 347 980,05	-	517 669 915	-	915 709 415,78	-
Dissolutions de provisions	-	-	-	-	-	-
Dissolutions de la réserve conjoncturelle	-	-	-	-	28 078 566,66	-
<b>Financement consolidé</b> (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)	-	<b>837 251 040,66</b>	-	<b>844 071 159</b>	-	<b>11 495 221 270,10</b>
<b>DÉCOUVERT</b>						
Financement	837 251 040,66	-	844 071 159	-	1 495 221 270,10	-
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)	-	72 455 449,64	-	86 777 242	-	207 382 174,34
Variation nette des provisions et des réserves (col. gauche : dotation nette / col. droite : dissolution nette)	-	442 161 969,10	-	427 549 415	-	856 633 484,32
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la dette ou diminution du découvert / col. droite : diminution de la dette ou augmentation du découvert)	-	322 643 631,92	-	329 744 502	-	431 235 611,44

Legende :  
1 Patrimoine administratif  
2 Patrimoine financier

**PL 9519****Projet de loi****ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires et complémentaires pour l'exercice 2004**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1**

<sup>1</sup> Il est ouvert au Conseil d'Etat pour l'exercice 2004:

a) divers crédits supplémentaires (fonctionnement) pour un montant de	204 191 041,42 F
b) divers crédits complémentaires (investissements) pour un montant de	<u>19 743 186,14 F</u>
<b>soit au total</b>	<b>223 934 227,56 F</b>

<sup>2</sup> Les crédits complémentaires ne sont pas ouverts pour les investissements dont les tranches annuelles de trésorerie, prévues au budget, sont dépassées.

**Art. 2**

Il est justifié de ces crédits supplémentaires et complémentaires au compte d'Etat 2004.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous soumettons à vos délibérations l'ensemble des crédits supplémentaires et complémentaires dont vous trouverez, ci-après, trois listes séparées :

la première regroupe les dépassements de crédits ayant fait l'objet d'une acceptation de la Commission des finances en cours d'exercice, conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat. Ces dépassements représentent un montant de 66,5 millions, dont 39,7 ont été autorisés. L'écart provient principalement de l'Hospice général, dont le dépassement final représente 46,2 millions, dont 17 millions avaient été autorisés;

la seconde comprend les demandes de dépassements de crédits soumis à la Commission des finances et n'ayant pas reçus d'acceptation de cette dernière pour un montant de 31,4 millions. Ce montant concerne deux dépassements refusés, l'un lié au chômage avec 28,1 millions, le second à la rétrocession d'amendes pour 3,5 millions;

la troisième est relative aux dépassements de crédits qui n'ont pas fait l'objet d'une acceptation de la Commission des finances. Ces dépassements atteignent 106,2 millions, 14 d'entre eux sont supérieurs à 1 million. A noter, toutefois, que ce montant est à mettre en regard avec 88,2 millions de non-dépenses. Ainsi, il en va de la sorte pour les charges de personnel qui sont gérées au niveau départemental. Cela implique que l'enveloppe budgétaire pour le département peut être respectée, sans pour autant que ce soit le cas au niveau de chaque centre de responsabilité. D'autres charges sont encore en dépassement budgétaire car elles sont calculées au prorata des revenus. Par conséquent, ces dépassements sont partiellement ou complètement compensés par des revenus.

Parmi les dépassements, on notera :

- la régularisation comptable d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales à hauteur de 25,2 millions compensée pour partie par des intérêts financiers créditeurs sur impôts de 11,9 millions ;
- la provision pour chômage de 13,9 millions compensée par une dissolution de 10 millions ;
- la provision de 11,5 millions pour les heures supplémentaires de la police et de la prison ainsi que pour la caisse de prévoyance LPOL compensée par une dissolution de 20 millions en revenus ;
- les intérêts sur la dette à moyen et long terme avec 7,6 millions ;
- la subvention à la fondation immobilière de droit public pour intérêt sur dotation pour 4,9 millions compensé par un revenu équivalent.

Vous pourrez également trouver au compte d'Etat les justifications fournies par les départements à l'appui de chacune de ces demandes.

Il est à signaler que les dépassements de crédits inscrits dans les tableaux ci-joints sont exhaustifs. Cependant, ces dépassements peuvent être compensés par des revenus ou des économies réalisées sur :

- des natures identiques au sein du département ;
- des natures différentes mais appartenant à la même catégorie de charges au sein d'un centre de responsabilité.

Au bénéfice des explications données, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver le présent projet de loi.

Annexes :

- *Tableau « Crédits supplémentaires et complémentaires – approuvés par la Commission des finances »*
- *Tableau « Crédits supplémentaires et complémentaires – non approuvés par la Commission des finances »*

**CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (1)**  
Soumis et approuvés par la Commission des Finances

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement	dont autorisé
	<b>FONCTIONNEMENT (1)</b>				
360000 366	PERSONNES PHYSIQUES	6'491'000	8'132'225.50	1'641'225.50	1'550'000.00
420000 351	CANTONS	2'650'000	4'073'568.70	1'223'568.70	1'075'000.00
420000 366	PERSONNES PHYSIQUES	6'112'000	7'717'752.64	1'605'752.64	1'538'000.00
430000 351	CANTONS	2'900	62'870.50	60'370.50	60'000.00
450200 31	DEPENSES GÉNÉRALES	3'365'086	3'647'086.00	282'000.00	282'000.00
841100 360	CONFÉDÉRATION	183'000'000	186'861'339.00	3'861'339.00	4'740'550.00
842900 363	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	147'280'000	193'440'600.00	46'160'600.00	17'000'000.00
843300 366	PERSONNES PHYSIQUES	391'295'000	403'021'035.61	11'726'035.61	13'500'000.00
	<b>TOTAL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>7'40'395'586</b>	<b>8'06'956'477.95</b>	<b>66'560'891.95</b>	<b>39'745'550.00</b>

**CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (1)**  
Soumis et refusés par la Commission des Finances

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
	<b>FONCTIONNEMENT (1)</b>			
740100 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	60'262'700	86'388'844.80	28'126'144.80
440000 349	AUTRES PARTS	2'909'200	6'135'356.01	3'326'156.01
	<b>TOTAL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>63'071'900</b>	<b>94'524'201</b>	<b>31'452'301</b>

**CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (2)**  
**Non soumis par la Commission des Finances et classés par ordre décroissant**

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
240000 329	AUTRES INTERETS PASSIFS	7'000'000	32'215'581.06	25'215'581.06
740100 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	13'933'500.00	13'933'500.00
440000 338	PROVISIONS ET RESERVES	11'600'000	23'085'595.00	11'485'595.00
230100 322	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	244'909'000	252'510'697.66	7'601'697.66
560000 363	PROPRES ETABLISSEMENTS	0	4'963'668.00	4'963'668.00
845100 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	4'100'228.00	4'100'228.00
845100 366	PERSONNES PHYSIQUES	242'800'000	246'307'769.10	3'507'769.10
250000 307	PRESTATIONS AUX RETRAITES	40'711'926	43'784'767.01	3'072'841.01
550000 352	COMMUNES	13'500'000	15'853'184.00	2'353'184.00
510900 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	2'172'611.45	2'172'611.45
843300 339	CREANCES IRRECOURABLES	2'500'000	4'505'604.57	2'005'604.57
230100 329	AUTRES INTERETS PASSIFS	31'466'000	33'410'475.75	1'944'475.75
210200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	3'198'190	4'400'653.40	1'202'463.40
230100 31	DEPENSES GENERALES	2'321'000	3'507'573.37	1'186'573.37
450200 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	1'110'000.00	1'110'000.00
320000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	24'878'000	25'509'367.80	631'367.80
470200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	12'955'460	13'577'138.80	621'678.80
170000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	4'212'650	4'818'061.52	605'411.52
170000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	40'042'720	40'640'096.31	597'376.31
280000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	4'607'190	5'109'819.05	502'629.05
330000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	20'047'000	20'543'322.00	496'322.00
710000 339	CREANCES IRRECOURABLES	60'000	544'653.75	484'653.75
410400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'544'740	2'027'984.40	483'244.40
240000 340	PART DES COMMUNES AUX RECETTES	4'500'000	4'979'116.30	479'116.30
560000 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	477'000.00	477'000.00
330000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	19'799'000	20'275'753.49	476'753.49
210700 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'310'480	1'747'970.70	437'490.70
100200 300	AUTORITES, COMMISSIONS ET JUGES	3'782'000	4'209'391.45	427'391.45
430800 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'389'470	1'776'822.40	387'352.40
360000 338	PROVISIONS ET RESERVES	5'128'000	5'499'878.88	371'878.88
430200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	683'550	1'030'595.35	347'045.35
240000 343	PART DES COMMUNES TAXES ASSUR. INC.	2'609'000	2'936'475.30	327'475.30
240000 344	PART POMPIERS TAXES D'ASSURANCE CONTRE L' INCENDIE	2'610'000	2'936'475.30	326'475.30
430400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	14'944'990	15'253'704.74	308'714.74

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
570000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	3'600'260	388'1570.60	281'310.60
450400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	3'221'490	3500'909.40	279'419.40
360000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	7'184'000	7'442'553.06	258'553.06
340000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	34'353'000	34'604'419.10	251'419.10
740200 364	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	0	244'703.45	244'703.45
470300 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0	242'429.12	242'429.12
740100 366	PERSONNES PHYSIQUES	15'750'000	15'990'517.20	240'517.20
620600 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'492'170	1'730'870.70	238'700.70
360000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	64'722'000	64'960'438.67	238'438.67
297000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	2'707'350	2'940'900.65	233'550.65
210200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	323'900	543'849.95	219'949.95
240000 341	CONTRIBUTIONS À DES COMMUNES	0	183'598.30	183'598.30
646700 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'633'170	1'812'884.05	179'714.05
851100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	4'174'280	4'35'1867.80	177'587.80
520000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	7'405'780	7'572'050.20	166'270.20
420000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	3'140'330	3'302'824.95	162'494.95
832300 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0	146'792.85	146'792.85
260000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	901'620	1'048'348.85	146'728.85
560000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	5'323'060	5'465'709.05	142'649.05
672300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	429'500	567'502.95	138'002.95
740400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	4'952'670	5'089'318.75	136'648.75
460000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	6'892'430	7'027'113.25	134'683.25
230200 335	MOINS-VALUES NON RÉALISÉES SUR PLACEMENTS FINANCIERS	0	128'009.40	128'009.40
270000 330	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	0	127'924.72	127'924.72
647800 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	919'010	1'045'864.60	126'854.60
470300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	4'193'890	4'318'091.20	124'201.20
650400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	7'627'760	7'746'990.30	119'230.30
635000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	5'225'290	5'343'749.15	118'459.15
410300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	540'030	657'337.55	117'307.55
520000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	780'540	895'904.25	115'364.25
790200 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	113'628.00	113'628.00
310000 331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	395'000	504'933.85	109'933.85
843300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	1'017'560	1'124'189.40	106'629.40
320000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	28'619'000	28'723'980.64	104'980.64
220000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PREVOYANCE	524'900	628'109.90	103'209.90
294000 309	FORMATION, RECRUTEMENT, DIV. CHARGES	2'700'000	2'802'181.41	102'181.41
430300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	617'230	714'829.35	97'599.35

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
635000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	550740	648'080.05	97'340.05
710000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	4'414'890	4'510'833.25	95'943.25
120200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	869800	963'148.75	93'348.75
291000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	291'700	384'791.20	93'091.20
230200 321	DETTES À COURT TERME	200'000	292'982.43	92'982.43
210200 303	ASSURANCES SOCIALES	255'980	348'378.10	92'398.10
450400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	338'630	429'471.20	90'841.20
310000 338	PROVISIONS ET RESERVES	70'000	157'145.85	87'145.85
530000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	5'563'770	5'669'357.60	85'587.60
460000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	698'180	783'643.50	85'463.50
230200 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0	84'933.50	84'933.50
310000 307	PRESTATIONS AUX RETRAITES	40'000	123'711.80	83'711.80
110200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	524'830	607'495.60	82'665.60
470200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	1'384'950	1'463'786.20	78'836.20
851100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	442'160	520'776.20	78'616.20
410400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	164'220	240'781.10	76'561.10
470300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	451'020	521'573.60	70'553.60
100200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	250'520	320'438.10	69'918.10
610200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	332'870	402'270.70	69'400.70
530000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	586'650	655'263.60	68'613.60
430800 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	137'280	205'651.30	68'371.30
570000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	368'590	436'479.00	67'889.00
510900 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	3'054'520	3'122'187.35	67'667.35
799100 31	DEPENSES GÉNÉRALES	1'137'500	1'205'026.10	67'526.10
210700 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	144'500	211'982.60	67'482.60
641600 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	466'760	533'741.05	66'981.05
310000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	1'978'000	2'040'095.98	62'095.98
672100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	532'500	592'659.05	60'159.05
410100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	341'230	401'162.75	59'932.75
560000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	560'230	619'130.05	58'900.05
710000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	471'360	529'869.45	58'509.45
813100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	437'440	494'595.05	57'155.05
210500 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	914'600	970'946.55	56'346.55
730000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	589'890	645'235.10	55'345.10
450100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	158'360	212'916.90	54'556.90
620600 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	40'000	93'380.40	53'380.40
410100 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS			
855100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	4'253'770	4'306'436.35	52'666.35

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
470200 303	ASSURANCES SOCIALES	1'036'950	1'087'123.85	50'173.85
660000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	3'478'160	3'526'279.50	48'119.50
610400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	155'070	202'250.95	47'180.95
620300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	559'490	605'638.75	46'148.75
610400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'495'070	1'540'406.85	45'336.85
560000 365	INSTITUTIONS PRIVEES	50'000	95'056.00	45'056.00
720200 339	CRÉANCES IRRECOURVABLES	0	45'038.11	45'038.11
672300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	45'370	88'588.50	43'218.50
770000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	355'470	397'134.45	41'664.45
855100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	438'400	478'797.30	40'397.30
320000 307	PRESTATIONS AUX RETRAITÉS	235'000	275'220.00	40'220.00
450100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	52'190	87'504.70	35'314.70
410400 303	ASSURANCES SOCIALES	123'650	158'133.80	34'483.80
210700 303	ASSURANCES SOCIALES	104'890	139'364.80	34'474.80
710000 365	INSTITUTIONS PRIVEES	2'222'369	2'256'156.25	33'787.25
635000 300	AUTORITES, COMMISSIONS ET JUGES	7'030	40'397.50	33'367.50
645700 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	941'430	973'817.80	32'387.80
470300 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0	31'904.10	31'904.10
841100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	229'530	261'163.05	31'633.05
430200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	69'870	100'697.45	30'827.45
170000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	233'940	264'485.83	30'545.83
790400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	311'620	341'900.40	30'280.40
210600 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	90'590	120'740.90	30'150.90
430800 303	ASSURANCES SOCIALES	116'640	146'747.50	30'107.50
641300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'034'030	1'064'113.50	30'083.50
210600 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	870'800	900'598.05	29'798.05
650400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	767'810	797'051.25	29'241.25
610600 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	571'430	599'883.70	28'453.70
120800 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	94'690	122'523.25	27'833.25
646700 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	173'880	201'385.90	27'505.90
430700 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	565'180	592'433.85	27'253.85
660000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	363'740	390'992.80	27'252.80
170000 339	CRÉANCES IRRECOURVABLES	0	27'000.00	27'000.00
641400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	852'370	878'571.30	26'201.30
430200 303	ASSURANCES SOCIALES	54'710	80'394.70	25'684.70
760200 350	CONFÉDÉRATION	0	24'796.25	24'796.25
641300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	109'490	133'713.00	24'223.00
510900 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	321'570	345'788.25	24'218.25

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
647800 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	99'290	123'484.60	24'194.60
410300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	56'360	80'396.25	24'036.25
270000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	417'100	440'666.65	23'566.65
100100 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	1'877'680	1'900'988.70	23'308.70
920200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	176'140	199'332.75	23'192.75
450400 303	ASSURANCES SOCIALES	257'860	281'034.95	23'174.95
641500 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	93'350	116'484.90	23'134.90
720200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'242'780	1'265'681.45	22'901.45
430400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	1'535'620	1'558'503.65	22'883.65
832200 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	36'960	59'674.90	22'714.90
120200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	93'940	116'582.60	22'642.60
430400 303	ASSURANCES SOCIALES	1'196'200	1'217'451.64	21'251.64
410200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	0	20'762.70	20'762.70
610300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	124'930	145'641.60	20'711.60
841100 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	24'100	44'433.00	20'333.00
740200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	166'080	186'242.65	20'162.65
790100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	157'110	177'092.25	19'982.25
120400 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	15'060	35'000.00	19'940.00
641600 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	50'650	70'063.65	19'413.65
641800 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	94'090	112'874.10	18'784.10
120800 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	884'440	903'129.95	18'689.95
620600 303	ASSURANCES SOCIALES	119'450	137'994.10	18'544.10
460000 303	ASSURANCES SOCIALES	551'740	570'114.40	18'374.40
320000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0	18'301.00	18'301.00
740100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	627'350	645'500.20	18'150.20
291000 303	ASSURANCES SOCIALES	216'690	234'647.50	17'957.50
672100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	50'860	68'141.15	17'281.15
641400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	90'510	107'242.35	16'732.35
845100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	2'385'530	2'400'818.05	15'288.05
641500 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	888'020	903'037.75	15'017.75
621300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	239'270	254'231.20	14'961.20
645700 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	100'720	114'821.85	14'101.85
790100 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	0	14'383.75	14'383.75
841100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	2'149'350	2'163'383.80	14'033.80
570000 303	ASSURANCES SOCIALES	298'710	312'334.40	13'624.40
210500 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	97'500	110'149.50	12'649.50
790400 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	0	12'545.00	12'545.00
120400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'146'450	1'158'891.60	12'441.60

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
610600 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	61'370	73'801.10	12'431.10
854100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	90'180	102'400.60	12'220.60
560000 303	ASSURANCES SOCIALES	426'450	438'090.50	11'640.50
520000 303	ASSURANCES SOCIALES	600'160	611'584.15	11'424.15
832300 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	11'314.00	11'314.00
854100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	862'180	873'420.55	11'240.55
170000 303	ASSURANCES SOCIALES	3'205'020	3'215'800.84	10'780.84
672300 303	ASSURANCES SOCIALES	34'380	45'039.10	10'659.10
620300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	60'420	70'787.70	10'367.70
647800 303	ASSURANCES SOCIALES	73'540	83'668.65	10'128.65
410100 351	CANTONS	265'000	274'985.75	9'885.75
470300 303	ASSURANCES SOCIALES	335'680	345'469.25	9'789.25
790200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	94'580	104'273.00	9'693.00
510900 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	20'000	29'376.75	9'376.75
540000 365	INSTITUTIONS PRIVÉES	2'327'000	2'335'966.70	8'966.70
645700 340	PART DES COMMUNES AUX RECETTES	100'000	108'842.25	8'842.25
450200 352	COMMUNES	140'000	148'500.00	8'500.00
646700 303	ASSURANCES SOCIALES	132'450	140'928.00	8'478.00
210200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	20'720	29'065.30	8'345.30
190400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	329'000	337'342.30	8'342.30
510100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	539'400	547'740.80	8'340.80
410300 303	ASSURANCES SOCIALES	43'220	51'482.20	8'262.20
821200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	93'790	101'685.00	7'895.00
832100 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	15'060	22'490.00	7'430.00
760200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	126'590	133'967.00	7'377.00
843300 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	171'270	178'442.30	7'172.30
291100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	89'170	96'081.35	6'911.35
821300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	47'570	54'407.30	6'837.30
855100 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	6'723.05	6'723.05
290100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	255'110	261'760.35	6'650.35
843300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	964'2830	964'9454.90	6'624.90
750000 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0	6'415.90	6'415.90
740200 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	0	6'370.00	6'370.00
430300 303	ASSURANCES SOCIALES	49'390	55'721.95	6'331.95
540000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	175'740	181'998.25	6'258.25
510200 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	6'530	12'755.00	6'225.00
650400 303	ASSURANCES SOCIALES	615'790	621'801.45	6'011.45
811100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	279'340	285'226.00	5'886.00

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
790400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	34'350	40'070.25	5'720.25
813100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	48'020	53'730.70	5'710.70
635000 303	ASSURANCES SOCIALES	418'790	424'489.25	5'699.25
210500 303	ASSURANCES SOCIALES	74'630	80'329.05	5'699.05
100200 303	ASSURANCES SOCIALES	20'060	25'682.20	5'622.20
845100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	257'340	262'923.50	5'583.50
120200 303	ASSURANCES SOCIALES	69'610	75'104.20	5'494.20
410100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	3'252'520	3'257'906.75	5'386.75
190400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	34'780	39'945.10	5'165.10
430400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	111'850	116'976.45	5'126.45
621600 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	189'770	194'895.85	5'125.85
290100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	28'150	33'177.60	5'027.60
861100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	29'310	34'299.00	4'989.00
920500 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	4'970.55	4'970.55
470100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	24'980	29'939.75	4'959.75
120400 303	ASSURANCES SOCIALES	92'970	97'678.55	4'708.55
790200 365	INSTITUTIONS PRIVÉES	224'300	229'000.00	4'700.00
740400 303	ASSURANCES SOCIALES	396'420	400'961.20	4'541.20
740100 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0	4'330.00	4'330.00
855100 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0	4'288.60	4'288.60
740100 300	AUTORITES, COMMISSIONS ET JUGES	0	4'225.00	4'225.00
832200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	465'350	469'288.60	3'938.60
790400 303	ASSURANCES SOCIALES	24'960	28'662.90	3'702.90
672100 303	ASSURANCES SOCIALES	42'610	46'304.75	3'694.75
620300 303	ASSURANCES SOCIALES	44'790	48'392.75	3'602.75
450100 303	ASSURANCES SOCIALES	41'260	44'819.30	3'559.30
250000 303	ASSURANCES SOCIALES	0	3'382.00	3'382.00
841100 303	ASSURANCES SOCIALES	173'980	177'323.70	3'343.70
641600 303	ASSURANCES SOCIALES	37'360	40'580.10	3'220.10
430800 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	9920	13'103.65	3'183.65
410400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	9'110	12'286.75	3'176.75
280000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	32'1750	324'787.90	3'037.90
210700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	8'380	11'358.65	2'978.65
530000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	35'200	38'156.30	2'956.30
610600 300	AUTORITES, COMMISSIONS ET JUGES	0	2'925.00	2'925.00
845100 303	ASSURANCES SOCIALES	190'930	193'761.65	2'831.65
120700 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	163'730	166'537.95	2'807.95
720200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	132'460	135'264.40	2'804.40

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
250000 306	PRESTATIONS EN NATURE	250'000	252'800.00	2'800.00
240000 320	ENGAGEMENTS COURANTS	0	2'770.65	2'770.65
641300 303	ASSURANCES SOCIALES	82'750	85'491.40	2'741.40
210800 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	12'800	15'418.95	2'618.95
645700 303	ASSURANCES SOCIALES	75'330	77'945.90	2'615.90
450300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	80'470	83'080.20	2'610.20
610500 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	57'970	60'503.80	2'533.80
570000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	24'880	27'386.65	2'506.65
855700 303	ASSURANCES SOCIALES	340'470	342'955.30	2'485.30
730000 303	ASSURANCES SOCIALES	447'730	450'207.35	2'477.35
120300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	200'620	203'065.40	2'445.40
520000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	50'960	53'386.60	2'426.60
450400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	25'470	27'766.95	2'296.95
720200 303	ASSURANCES SOCIALES	99'490	101'723.05	2'233.05
430700 303	ASSURANCES SOCIALES	45'230	47'460.80	2'230.80
851100 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	2'200.00	2'200.00
410300 338	CREANCES IRRECOURVABLES	50'000	52'162.00	2'162.00
430200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'720	7'874.85	2'154.85
294000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	7'280	9'357.45	2'077.45
641400 303	ASSURANCES SOCIALES	68'230	70'239.95	2'009.95
610600 303	ASSURANCES SOCIALES	457'30	47'672.15	1'942.15
430800 300	AUTORITES, COMMISSIONS ET JUGES	67'640	69'580.00	1'940.00
510100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	35'850	37'756.40	1'906.40
832200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	27'420	29'325.87	1'905.87
610400 303	ASSURANCES SOCIALES	119'660	121'447.10	1'787.10
832100 338	PROVISIONS ET RESERVES	0	1'673.85	1'673.85
110200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	32'250	33'905.30	1'655.30
813700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'000	4'588.75	1'588.75
620600 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	10'750	12'282.75	1'532.75
710000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	28'810	30'318.10	1'508.10
560000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	37'030	38'394.00	1'364.00
220000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	31'840	33'149.70	1'309.70
210600 303	ASSURANCES SOCIALES	69'690	70'971.55	1'281.55
510900 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	20'270	21'528.75	1'258.75
647800 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	6'090	7'348.75	1'258.75
635000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	35'660	36'820.80	1'160.80
672300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	2'410	3'552.35	1'142.35
672400 306	PRESTATIONS EN NATURE	10'000	11'055.35	1'055.35

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
370000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	69'000	70'026.77	1'026.77
410700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	20'500	21'453.65	953.65
647800 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0	900.00	900.00
851100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	29'090	29'989.85	899.85
770000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	22'660	23'549.55	889.55
210300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	391'080	391'920.35	840.35
430300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'430	5'285.00	855.00
832300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	39'430	40'258.15	828.15
650400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	53'730	54'558.10	828.10
646700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	10'890	11'704.50	814.50
610200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	21'480	22'263.90	783.90
641300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	6'450	7'229.85	779.85
660000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	25'350	26'126.85	776.85
841100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	13'940	14'701.65	761.65
291000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	18'110	18'866.70	756.70
120200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'940	6'677.40	737.40
641500 303	ASSURANCES SOCIALES	71'070	71'800.85	730.85
410300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'830	4'557.75	727.75
210300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	2'650	3'374.90	724.90
450400 366	PERSONNES PHYSIQUES	150'000	150'633.25	633.25
730000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	40'030	40'657.65	627.65
460000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	47'290	47'913.75	623.75
470200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	107'840	108'442.70	602.70
854700 303	ASSURANCES SOCIALES	69'010	69'573.30	563.30
390000 309	FORMATION, RECRUTEMENT, DIV. CHARGES	23'000	23'560.70	560.70
672100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'090	3'623.45	533.45
291100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	831'290	831'820.80	530.80
410200 303	ASSURANCES SOCIALES	0	466.55	466.55
100200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	780	1'243.45	463.45
790400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	2'050	2'508.65	458.65
290100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	1'770	2'221.15	451.15
740400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	38'390	38'823.00	433.00
210300 303	ASSURANCES SOCIALES	31'310	31'741.15	431.15
291100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'460	5'878.70	418.70
641600 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'250	3'664.60	414.60
740100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	41'620	42'029.05	409.05
620300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'250	4'637.40	387.40
660000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0	387.35	387.35

Rubrique n°	Libellé	Budget 2004	Comptes 2004	Dépassement
120700 303	ASSURANCES SOCIALES	13'100	13'469.15	369.15
294500 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	6'580	6'886.75	306.75
750000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	15'790	16'088.40	298.40
470300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	30'280	30'576.05	296.05
610400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	9'670	9'965.20	295.20
845100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	18'920	19'161.40	241.40
450100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'040	3'268.90	228.90
720200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	9'610	9'803.55	193.55
610600 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'570	3'751.85	181.85
641400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'880	6'008.55	128.55
760200 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0	118.95	118.95
635000 306	PRESTATIONS EN NATURE	11'050	11'163.65	113.65
100100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	0	102.05	102.05
210500 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	7'210	7'308.90	98.90
645700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	6'520	6'618.80	98.80
210600 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'220	5'311.70	91.70
621200 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0	90.10	90.10
120800 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'620	5'709.70	89.70
430700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'270	4'356.45	86.45
550000 306	PRESTATIONS EN NATURE	40'000	40'076.40	76.40
190400 303	ASSURANCES SOCIALES	26'330	26'391.50	61.50
790200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'580	5'638.05	58.05
854100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'910	5'947.55	37.55
641500 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'990	6'026.75	36.75
190400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	2'100	2'125.60	25.60
821300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'190	3'209.65	19.65
120700 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	17'290	17'308.00	18.00
410200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	0	17.95	17.95
450200 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0	1.61	1.61
843300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	73'090	73'090.55	0.55
550000 331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	36'269'229	36'269'229.15	0.15
	<b>TOTAL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT NON-APPROUVES PAR LA COMMISSION DES FINANCES (2)</b>	<b>1'125'387'434</b>	<b>1'231'565'282.66</b>	<b>106'177'848.66</b>

Cette liste ne tient pas compte des dépassements de crédits relatifs aux centres de responsabilité autofinancés et de la réduction technique globale opérée sur les charges de personnel (-32.4 mios).



**PL 9520****Projet de loi  
concernant le boucllement de diverses lois d'investissements  
(crédits informatiques)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1      Boucllement**

Les lois énumérées ci-après relevant du train annuel de lois d'investissement  
sont bouclées avec effet au 31 décembre 2004.

## TRAIN ANNUEL DE LOIS D'INVESTISSEMENTS, LOIS BOUCLÉES EN 2004

Rubrique	Libellé	Budget 2004	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2004	Disponible
17.00.00	CTI						
536.49	Imprimantes de production	0	8574	26.04.02	740'000	740'000	0
17.00.00	CTI						
536.49	Mise en place d'une infrastructure Intranet/Internet pour l'Etat de Genève	66'983	8332	15.12.00	160'000	153'017	6'983
17.00.00	CTI						
536.49	Acquisition et mise en place de serveurs de recettage	106'269	8576	26.04.02	215'000	180'307	34'693
17.00.00	CTI						
536.49	Projet FABER du service des automobiles et de la navigation	0	8339	15.12.00	405'000	473'288	-68'288
17.00.00	CTI						
536.49	Consultation décentralisée SMP	0	8579	26.04.02	434'400	431'546	2'854
17.00.00	CTI						
536.49	L'informatique au service des enfants et adolescents handicapés sensoriels et moteurs et équipements des logopédistes	20'000	8578	26.04.02	183'250	137'794	45'456
<b>Total</b>		<b>193'252</b>			<b>2'137'650</b>	<b>2'115'952</b>	<b>21'698</b>

### Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Conformément aux vœux exprimés par la Commission des finances, vous trouverez, ci-après, un bref exposé des motifs présentés dans le cadre de l'utilisation des crédits votés pour chacune des lois proposées au bouclement.

### **PL 8574 : Imprimantes de production**

<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	Imprimantes de production	0	8574	26.04.02	740'000	740'000	0

Comme indiqué dans l'exposé des motifs, la loi 8574 a financé l'acquisition d'une solution technique pour l'édition de documents toujours plus nombreux des divers services de l'Etat. La mise en place s'est effectuée en assurant une continuité de service.

L'appel d'offres lancé en février 2003 a permis de sélectionner, parmi les principales offres du marché, celle de Xerox composée de deux imprimantes DP425 ayant les caractéristiques suivantes :

- utilisation du recto-verso ;
- densité d'impression de 240 à 800 dpi ;
- utilisation des protocoles courants en vigueur (PCL, PS, AFP, ce qui inclut les fichiers PDF) ;
- possibilité d'utilisation en entrée de rouleaux de papier d'environ 75 000 pages en plus de l'alimentation traditionnelle par carton de 5000 pages ;
- une vitesse d'impression de 60 mètres par minute ;
- une possibilité de sortie en rouleau (impression en continu) ou en feuille à feuille.

En parallèle à cette acquisition, une augmentation de l'espace disque s'est avérée indispensable pour l'exploitation des logiciels de gestion de documents.

Cette solution, avec les possibilités offertes par l'outil de gestion des modèles d'impression et les capacités des machines de mise sous pli, permet le regroupement de documents et une diminution du nombre d'envois postaux.

Cette solution installée courant 2004 servira de référence pour l'évolution du parc d'impression pour les années à venir.

Il convient de souligner qu'en 2001, le volume des documents imprimés s'élevait à quelque 10 millions de pages. L'objectif principal exposé à cette époque était de pouvoir faire face à l'évolution importante de la demande. Pour l'année 2004, le volume d'impression a été d'environ 30 millions de pages. La solution mise en place a parfaitement pu absorber cette augmentation conséquente survenue en trois ans. Un seul exemple permet de comprendre les raisons d'une telle augmentation : celui du bordereau fiscal. Le nombre de pages est passé de 2 ou 3 à plus d'une dizaine pour chaque contribuable.

En résumé, le crédit d'investissement de la loi, soit 740 000 F, a financé l'acquisition :

- de deux imprimantes Xerox DP425 pour un montant de 640 000 F ;
- d'une partie d'une nouvelle baie de stockage pour l'extension de l'espace disque à hauteur de 100 000 F.

## **PL 8332 : Mise en place d'une infrastructure Intranet/Internet pour l'Etat de Genève**

<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>							
536.49	Mise en place d'une infrastructure intranet/Internet pour l'Etat de Genève	66'983	8332	15.12.00	160'000	153'017	6'983	

En l'an 2000, au moment où le Conseil d'Etat déposait ce projet de loi, les milliers de pages à disposition sur le site [www.geneve.ch](http://www.geneve.ch) et sur des sites Intranet étaient réparties sur plus de 50 serveurs différents. L'objectif poursuivi était de mettre en place une infrastructure consolidée et redondante offrant non seulement une haute disponibilité des applications Internet/Intranet mais offrant aussi une réponse aux besoins croissants de publication et de distribution de l'information avec la possibilité d'intégrer les développements prévus en la matière.

Aujourd'hui, les objectifs visés ont été pleinement atteints et le succès du site de l'administration cantonale le démontre : en moyenne près de 300 000 pages sont consultées chaque jour.

Le crédit a permis d'acquérir les principaux serveurs nécessaires : serveurs de stockage ou serveurs de filtrage (reverse proxy).

Pratiquement toutes les applications sont regroupées sur les serveurs sous la responsabilité du CTI, hormis quelques cas particuliers comme celui du Registre du commerce. Pour des raisons de sécurité, ces dernières exceptions seront reprises selon les normes et standards en vigueur. Si les serveurs principaux mettent en œuvre des technologies Windows, l'ensemble des composants nécessaires au bon fonctionnement des différents sites utilisent aussi d'autres logiciels, dont Unix et Linux.

Les demandes des départements ayant crû au fil du temps, les acquisitions se sont faites sur trois ans afin de bénéficier des dernières technologies et surtout pour profiter de l'augmentation de puissance qu'apportent les processeurs les plus récents.

L'intégration de ces serveurs au sein d'une architecture globale a permis d'atteindre tous les objectifs fixés, notamment :

- un espace de stockage sécurisé ;
- la mise en place de dispositifs de surveillance et d'alarme ;
- des sauvegardes automatiques des données.

### **PL 8576 : Acquisition et mise en place de serveurs de recettage**

17.00.00	CTI						
536.49	Acquisition et mise en place de serveurs de recettage	106'269	8576	26.04.02	215'000	180'307	34'693

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis de mettre en place l'infrastructure de recettage (préproduction) nécessaire aux applications de type Windows.

La direction du CTI avait été amenée à solliciter le vote de ce projet de loi car elle voulait améliorer les tests des applications avant leur mise en production. Si des environnements de recettage étaient disponibles avec certaines technologies, en particulier IBM et Bull, pour les systèmes Unix et Windows, ils étaient lacunaires.

Les résultats obtenus ont été conformes aux objectifs visés par le projet en particulier, puisque les équipements acquis permettent :

- de réaliser les adaptations techniques nécessaires aux applications développées (mise en place de l'ordonnancement, des points de reprise, de la politique de sauvegarde, etc.) ;
- de systématiser les tests techniques et fonctionnels pour les applications dans l'environnement Windows ;
- d'évaluer en grandeur réelle les performances de chaque application ;
- de mesurer la charge que chaque application sera à même d'absorber ;
- et surtout de valider avec les utilisateurs les nouvelles applications sans perturber le fonctionnement des programmes en production.

Initialement, le projet visait à la mise en place d'une infrastructure de recettage pour chaque technologie (Unix et Windows). Toutefois, la demande ayant été de plus en plus forte pour les systèmes Windows, seule cette technologie a été retenue dans le cadre de ce financement. C'est le résultat de l'acquisition de différents progiciels pour les services de l'Etat (examens théoriques des permis de conduire, gestion de bibliothèques, etc.). Pour Unix, il a été possible de réaffecter d'anciens serveurs de production.

Les applications basées sur Lotus ont également bénéficié de cet environnement (Intranet DAEL, etc.).

Les ordinateurs avec les logiciels mis en place pour le recettage des applications Windows sont flexibles et permettent de recetter simultanément jusqu'à 16 applications. Ils sont basés sur deux serveurs physiques qui peuvent héberger jusqu'à 8 serveurs logiques chacun.

Ce projet a notamment permis de mettre en place l'infrastructure de recettage pour différentes applications, dont :

- la comptabilité financière intégrée (CFI) ;
- les examens assistés par ordinateur au Service des automobiles et de la navigation ;
- la gestion des délibérations communales au DIAE ;
- la base de données du service des loisirs de la jeunesse ;

- l'application de publication de plans au service de géomatique ;
- l'application de formation – W2003 à l'office du personnel,
- l'intranet du DAEL ;
- la consultation de l'application « suivi administratif des dossiers » de la police des constructions.

Cette infrastructure a également permis la création de 22 machines virtuelles, qui ont été activées et arrêtées en fonction des besoins.

### PL 8339 : Projet FABER du Service des automobiles et de la navigation

17.00.00	CTI							
536.49	Projet FABER du service des automobiles et de la navigation	0	8339	15.12.00	405'000	473'288	-68'288	

Le crédit voté a, comme prévu, permis au Service des automobiles et de la navigation (SAN) d'utiliser et d'alimenter la base fédérale des conducteurs Faber ainsi que de produire les nouveaux permis de conduire au format « carte de crédit » (PCC), en conformité avec les exigences légales de la Confédération.

Concrètement, ce budget a permis de financer les coûts de développement suivants :

- l'initialisation de la base Faber ;
- la mise en conformité des données de la base cantonale aux exigences fédérales ;
- l'échange d'informations en ligne avec la base Faber concernant les permis de conduire et les mesures administratives ;
- les adaptations de l'application métier découlant de la nouvelle loi sur la circulation routière ;
- le développement de la solution d'impression, du nouveau permis de conduire au format carte de crédit.

En termes de logiciels, les acquisitions suivantes ont été effectuées :

- un logiciel de simulation pour l'implémentation du nouveau permis de conduire ;

- le logiciel « carD » pour l'impression des permis PCC ;
- les licences de saisie d'images, de préparation et d'édition des permis PCC et d'administration ;
- des connecteurs pour communiquer avec la base fédérale Faber,
- des licences Microsoft 2000 server.

Différents équipements ont également été acquis dans ce cadre : PC, 3 imprimantes pour l'impression des permis au format carte de crédit, 3 scanners pour la saisie d'images (photos et signatures) et deux serveurs pour le système d'impression.

La solution a été mise en production en deux temps, en conformité avec les délais fixés par la Confédération. La première mise en production concernait l'échange d'informations avec la base fédérale Faber. La deuxième étape a porté sur l'impression du permis PCC et l'intégration à l'application informatique du SAN de la nouvelle loi sur la circulation routière.

Un dépassement de 68 288 F par rapport au crédit d'investissement initial de 405 000 F s'est avéré indispensable pour satisfaire aux exigences de l'ordonnance fédérale OAC-PCC imposée et apparue tardivement en 2002. Ces exigences concernaient la 2<sup>e</sup> étape et sont en relation principalement avec l'introduction du permis PCC et d'autres types de permis de conduire. Formellement, une demande de dépassement de crédit a été présentée et acceptée par la Commission des finances le 17 décembre 2003.

### PL 8579 : Consultation décentralisée SMP

17.00.00	CTI							
536.49	Consultation décentralisée SMP	0	8579	26.04.02	434'400	431'546	2'854	

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis d'équiper les 12 centres de consultation et les 35 institutions du Service médico-pédagogique répartis sur l'ensemble du canton.

Ce crédit d'investissement a été consacré à l'achat du matériel (en particulier des ordinateurs, des imprimantes et des logiciels adéquats) et à l'extension du réseau pour relier les diverses consultations.

Cet équipement a permis notamment au SMP :

- de gérer le transfert d'informations entre les sites administrés et l'administration centrale ;
- d'améliorer la communication entre les collaborateurs, en offrant la possibilité de diffuser efficacement les informations et ainsi de faciliter la gestion administrative du personnel par la diffusion de formulaires électroniques. La saisie décentralisée a favorisé le traitement des données de facturation et la saisie des rapports médicaux. Le traitement rapide des rapports médicaux a également amélioré la qualité des prestations,
- consolider rapidement les données comptables de facturation, principalement avec les institutions.

### **PL 8578 : L'informatique au service des enfants et adolescents handicapés sensoriels et moteurs et équipements des logopédistes**

<b>17.00.00</b>	<b>CTI</b>						
536.49	L'informatique au service des enfants et adolescents handicapés sensoriels et moteurs et équipements des logopédistes	20'000	8578	26.04.02	183'250	137'794	45'456

Comme prévu, le budget voté a permis de doter les institutions du Service médico-pédagogique (SMP) de matériel informatique adapté aux besoins des enfants handicapés sensoriels et moteurs, ainsi que de doter les logopédistes, qui accompagnent et encadrent les enfants handicapés, d'un équipement informatique adéquat.

Le crédit a été consacré à l'achat de matériel et de logiciels informatiques déployés dans les différentes institutions assurant :

- la prise en charge des enfants et adolescents sourds (centre de Montbrillant) ;
- la prise en charge des enfants et adolescents aveugles et malvoyants (centre d'appui des Libellules) ;
- la prise en charge des enfants et adolescents handicapés physiques (CRER).

Le matériel acquis pour les institutions permet notamment de remplir des fonctions prothétiques attendues en rapport avec les différents handicaps. En sus des ordinateurs, des périphériques spécifiques ont été acquis (appareils de

lecture, contacteurs, claviers spéciaux, interfaces particulières pour handicapés, trackball, joystick, etc.).

La mise à disposition de matériel et de logiciels spécifiques acquis pour les logopédistes des équipes décentralisées a permis de répondre aux attentes quant à l'amélioration de la qualité du traitement dévolu aux enfants handicapés. Cela permet ainsi aux logopédistes d'assurer des prestations comparables à celles offertes dans le domaine privé.

Dans ce contexte, le raccordement des différentes institutions sur le réseau cantonal a également été effectué partout où cela était possible et dans la limite du budget alloué à cette activité. Il en résulte notamment une possibilité supplémentaire d'accès à la messagerie (et à l'Internet) depuis les ordinateurs installés dans les nombreux sites occupés par les institutions du SMP. Il s'agit d'une amélioration notable des possibilités et des prestations offertes aux personnels et usagers des institutions du SMP.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.